

**BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT**



SAO TOME ET PRINCIPE

RAPPORT DE REVUE DU PORTEFEUILLE

**DEPARTEMENT DES OPERATIONS
PAR PAYS REGION CENTRE**

**OCCC
MARS 2002**

TABLE DES MATIERES

	Pages
Résumé analytique	i-iii
1. INTRODUCTION	1
1.1 Objectifs, structure et contenu du rapport	1
1.2 Envergure et composition du portefeuille	1
2. REVUE DES OPERATIONS EN COURS D'EXECUTION	2
2.1 Revue des opérations en cours par secteur	2
2.2 Projets âgés, projets potentiellement à problème	10
2.3 Evaluation de la fréquence et de la qualité de la supervision	11
2.4 Thèmes recoupant plusieurs domaines	11
2.5 Evaluation générale de la performance du portefeuille	15
2.6 Décaissements	15
3. EVALUATION DE LA CAPACITE D'EXECUTION ET DE GESTION DES PROJETS	15
3.1 Performance du gouvernement et des agences d'exécution	15
3.2 Performance de la Banque	16
4. COORDINATION AVEC LES AUTRES BAILLEURS DE FONDS	16
4.1 Evaluation de la capacité du Gouvernement à coordonner l'assistance extérieure	16
4.2 Evaluation de la capacité de la Banque à coordonner son assistance avec les autres bailleurs de fonds	17
4.3 Evaluation de l'impact des autres bailleurs de fonds dans les projets co-financés	17
5. REMBOURSEMENT DES PRETS	17
6. GESTION DU PORTEFEUILLE	18
6.1 Problèmes potentiels futurs et solutions préconisées	18
6.2 Plan d'action pour améliorer la performance du portefeuille	19
6.3 Leçons à tirer pour les revues de portefeuille et les DSP à venir	19
7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	19
7.1 Conclusion	19
7.2 Recommandations	19

LISTE DES ANNEXES

	<u>Nombres de pages</u>
I. Tableau des engagements du Groupe de la Banque à Sao Tomé et Principe	2
II. Liste des projets achevés à Sao Tomé et Principe	1
III. Liste des projets achevés par secteur à Sao Tomé et Principe	1
IV. Résumé des opérations en cours	1
V. Evaluation globale de la performance du portefeuille	1
VI. Fiches des projets en cours d'exécution	3
VII. Plan d'action pour l'amélioration du portefeuille	4
VIII. Matrice des problèmes communs	1
IX. Matrice des questions transversales	1
X. Analyse des Etats d'avancement et objectifs de développement	1

Le présent rapport de revue de portefeuille a été rédigé par l'équipe –pays de Sao Tomé et Principe, composée de MM. : G.E. GNIKPINGO, Economiste principal à OCCC, poste 4789, M. BEREKOUTOU, Expert en Elevage à OCAR.3, poste 4628, P. NDOUGNA, Chef Socioéconomiste, OCDS.3, poste 4237 et S. DIAKITE, Ingénieur hydraulicien principal, à OCIN, poste 4523, à la suite d'une mission effectuée à Sao Tomé et Principe du 26 octobre au 3 novembre 2001. Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. L.B.S CHAKROUN, Directeur, OCCC, poste 4008, M. E.C. ANUSIONWU, Chef des Opérations, OCCC, poste 4182, M. O.AW, Chef de Division, OCAR.3, poste 4122, N. SAFIR, Chef de Division, OCDS.3, poste 4155, A.R. RAKOTOBÉ, Chef de Division, OCIN.3, poste 4124.

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACDI	:	Agence canadienne pour le développement international
AFD	:	Agence française de développement
AGC.IV	:	Quatrième augmentation générale du capital de la BAD
BAD	:	Banque africaine de développement
BEI	:	Banque européenne de développement
BEPE	:	Bureau d'exécution des projets de l'éducation
CAF	:	Coûts, assurance, frets
CBF	:	Comité mixte des bailleurs de fonds
CET	:	Collège d'enseignement technique
CEP	:	Cellule d'exécution des projets
CP	:	Agence de Coopération portugaise (Cooperazione português)
DTS	:	Droits de tirages spéciaux
DSA	:	Dimension sociale de l'ajustement
FAD	:	Fonds africain de développement
FCFA	:	Franc de la communauté financière africaine
FMI	:	Fonds monétaire international
FSN	:	Fonds spécial du Nigeria
HA	:	Hectare
OMS	:	Organisation mondiale de la santé
PNAE	:	Programme national d'action pour l'environnement
PAS	:	Programme d'ajustement structurel
PIB	:	Produit intérieur brut
PME	:	Petites et moyennes entreprises
PMI	:	Petites et moyennes industries
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le développement
SIDA	:	Syndrome d'immuno déficience acquise
T	:	Tonne
TP	:	Travaux publics
UC	:	Unité de compte
MUC	:	Millions d'UC
UE	:	Union européenne
UFRP	:	Unité de formation et de recyclage pédagogique
UNICEF	:	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	:	Agence de développement des Etats unis
\$US	:	Dollars des Etats-Unis

EQUIVALENCES MONETAIRES
(AU 27 OCTOBRE 2001)

1 UC	=	1,27808 \$ EU
1 UC	=	1,41349 Euro
1 UC	=	11 249,7 Dobras
1 \$ EU	=	8802.03 Dobras
1 Euro	=	7958.8 Dobras

RESUME ANALYTIQUE

1. Le dernier rapport de revue du portefeuille de la Banque à Sao Tomé et Príncipe date du 6 octobre 1997 et a été approuvé sous les références ADB/BD/WP/97/101 et ADF/BD/WP/97/123. Le présent rapport a été élaboré en vue d'informer le Conseil d'administration de l'état d'avancement de nos opérations dans ce pays et de recommander au Gouvernement et à la Banque les mesures nécessaires à l'amélioration de la qualité de ce portefeuille. Il a été préparé sur la base des résultats de la mission de revue du portefeuille de la Banque qui a séjourné à Sao Tomé et Príncipe du 26 octobre au 3 novembre 2001, du rapport de la mission d'audit interne effectuée par la Banque en 2000 et des différents rapports de supervision des projets. L'objectif de ce rapport est de passer en revue les opérations en cours d'exécution, financées par la Banque afin d'accélérer leurs exécutions physiques et d'accroître le taux de décaissement des prêts et dons, avec pour finalité l'amélioration de la performance du portefeuille de la Banque.

2 Au moment de la revue en octobre/novembre 2001, le portefeuille de la Banque à Sao Tomé et Príncipe comportait 6 opérations dont 3 projets actifs et de 3 projets inactifs. Cette dernière catégorie comprend 1 projet qui n'est pas encore mis en vigueur (PAS III) et 2 autres dont le taux de réalisation est supérieur à 95% (Projet d'électricité I et projet routier II). Sur les 3 projets actifs, 1 relève du secteur social, 1 du secteur des équipements collectifs et 1 du secteur agricole. Un des 3 projets seulement s'exécute normalement. En 1997, le bilan des interventions de la Banque dans ce pays faisait ressortir un total de 18 projets contre 22 en 2001. La revue du portefeuille en 1997 portait sur 7 projets repartis en : deux (2) projets dans le secteur des transports, (2) projets dans le secteur des équipements collectifs, un (1) projet dans le secteur de l'agriculture, un (1) dans le secteur social et un (1) dans le multisecteur. Depuis lors, le financement FSN relatif au projet d'aménagement de l'aéroport de Sao Tomé a été annulé, le projet «dimension sociale de l'ajustement» ont été annulés et deux projets achevés avec des activités en cours en 2001, les projets actifs identifiés ont fait l'objet d'une supervision et/ou d'un lancement au moins par an, en 2000 et en 2001. Au 28 février 2002, le montant total des décaissements pour les projets en cours, est de 1,91 millions d'UC, pour un montant total d'engagement net d'annulations de 10,28 millions d'UC ; soit un taux de décaissement de 18,61 % et 22,0 % en excluant le projet PAS III, inactif.

3. Le portefeuille de Sao Tomé et Príncipe comporte trois (3) projets classés de la façon suivante : (i) un projet potentiellement problématique représentant 33% du portefeuille actif et (ii) deux projets dont l'évaluation est satisfaisante. La moyenne des notes attribuées aux trois projets actifs évaluée à 2,02 permet d'affirmer que la performance globale du portefeuille est satisfaisante. Cette situation traduit une amélioration de la qualité du portefeuille comparativement à la situation de 1997 où la performance du portefeuille de la Banque à Sao Tomé et Príncipe, évalué à 1,42, était peu satisfaisante. Toutefois, les opérations financées par le Groupe de la Banque à Sao Tomé, s'exécutent avec des lenteurs qui s'observent au triple plan de l'accomplissement des conditions d'entrée en vigueur, de l'acquisition des biens et services et de l'exécution physique des projets.

4. Afin d'atténuer les problèmes de lenteur, la Banque a financé dans le pays en 1990, un projet d'appui institutionnel au Ministère du Plan et des Finances et a mis en place au sein du PNUD à Sao Tomé en 1995, une cellule de suivi de ses projets. Cette expérience a été encourageante et a contribué à améliorer le suivi du portefeuille de la Banque et à résoudre les problèmes de communication avec ce pays qu'il convient d'améliorer davantage. Parallèlement, la Banque a maintenu la fréquence de 1,5 mission pour le suivi et la supervision des projets en cours d'exécution, ce qui lui a permis de mettre en œuvre les recommandations du dernier rapport de revue de portefeuille d'octobre 1997. Des efforts ont été déployés par le

Gouvernement afin d'enrayer les problèmes de gestion constatés dans le projet d'appui au développement de l'élevage. Cependant, l'effort d'amélioration du portefeuille doit être poursuivi pour renforcer non seulement le suivi et la gestion des opérations financées par la Banque, mais aussi leur exécution.

5. Sur le plan institutionnel, le suivi de l'exécution des projets financés par la Banque est assuré par les Ministères de tutelle, et la coordination par le Ministère des Finances et de la Planification. Ce ministère procède au suivi de façon globale et à la gestion de l'ensemble du portefeuille, notamment à la recherche des financements extérieurs, à la mise en vigueur des prêts relatifs aux projets, à l'envoi des rapports périodiques d'avancement et des rapports annuels d'audit ; il assure également la gestion des prêts de la Banque et adresse à la Banque les demandes de décaissements et remboursements des prêts. Des améliorations ont été constatées au niveau du suivi des activités des projets mais des progrès restent à faire en ce qui concerne le respect des engagements (transmission dans les délais des rapports périodiques d'avancement des projets et des rapports annuels d'audit), la conformité aux conditions des prêts et dons et la maîtrise des règles de procédure de la Banque en matière de passation des marchés et de décaissements, par les agences d'exécution de projets.

6. Cette situation explique que les performances en matière d'acquisitions des biens et services et en matière d'activités et de réalisations, quoique bonnes dans l'ensemble, sont les moins élevées 1,78 ; alors que l'objectif de développement du portefeuille global est satisfaisant 2,53. Des efforts doivent donc être déployés dans l'exécution des projets, où il a été constaté des longs retards tant dans l'entrée en vigueur des prêts et dons ainsi que dans la soumission des rapports d'audit annuels et de rapports périodiques d'avancement des projets.

7. Le pays fait face aux échéances de remboursement des prêts de manière régulière. Le respect de ses engagements vis-à-vis de la communauté des bailleurs de fonds lui a permis d'accéder en décembre 2000, au point de décision de l'Initiative PPTE. A ce titre, Sao Tomé et Principe a bénéficié d'un allègement de sa dette à hauteur de 97 millions de dollars E.U., soit une réduction de 83 % de l'encours de celle-ci à la fin 1999. La contribution du Groupe de la Banque s'élèvera à 34,03 millions de dollars E.U. en V.A.N de fin 1999. Sao Tomé et Principe devrait atteindre le point d'achèvement en 2003 si des dérapages importants n'entraînent pas de suspension dans la mise en œuvre du programme économique.

8. L'âge moyen du portefeuille passe de 4 ans en 1997 à 2 ans en 2001 avec l'exclusion des projets achevés à plus de 95% (projets Electricité I et Entretien routier II les plus âgés qui sont achevés) pour lesquels le Gouvernement a sollicité l'autorisation d'utiliser les reliquats y afférents. Il convient de noter que les autorités de Sao Tomé et Principe ont été exhortées à préparer les rapports d'achèvement des deux projets âgés sus-évoqués. Des mesures appropriées sont envisagées pour accélérer l'exécution du programme "AEPA et lutte contre les maladies d'origine hydrique" comme indiqué en annexe VII et assurer la relance du projet "réduction de la pauvreté" par entre autres, sa restructuration, et ce, afin de consolider la performance du portefeuille de la Banque à Sao Tomé et Principe.

9. Les actions à entreprendre devront porter sur : l'amélioration de la qualité du dialogue entre la Banque et les agences d'exécution à travers des missions de supervision plus fréquentes; l'institution des visites de travail des chefs de projets au siège de la Banque ; l'envoi systématique de missions de lancement pour tout projet nouvellement approuvé ; l'annulation de reliquats des prêts pour les projets achevés ou à clôturer ; l'évaluation plus adéquate des coûts et des délais d'exécution des projets financés par la Banque ; et l'affectation à plein temps des cadres dans les cellules d'exécution des projets afin d'éviter les cumuls de fonctions à la CEP et dans les Ministères de tutelle. Tel que recommandé par AUDT, la Banque devra appuyer les réformes envisagées par les autorités saotoméennes visant à inclure dans les activités du Trésor, le suivi et le contrôle financier et comptable des projets. L'appui de la Banque devra porter sur : le choix des profils du personnel à recruter et sur l'organisation de séminaire/atelier pour présenter les exigences de la Banque en matière d'organisation et de système comptable des projets et sensibiliser le gouvernement et plus particulièrement les chefs de projets sur l'importance d'un manuel de procédures comptables et financières et du système de contrôle à mettre en place et la nécessité d'améliorer la communication entre la Banque et le pays.

10. Ces actions sont d'autant plus importantes que la plupart des projets contribuent à la réduction de la pauvreté, à renforcer la gestion de genre et à protéger l'environnement. Des mesures prévues dans la plupart des projets permettent d'assurer leur durabilité et leur contribution au renforcement des capacités et de la bonne gouvernance.

1. INTRODUCTION

1.1 Objectifs, structure et contenu du rapport

Le dernier rapport de revue du portefeuille de la Banque à Sao Tomé date du 6 octobre 1997. Il a été approuvé sous les références ADB /BD/WP/97/101 et ADF/BD/WP/97/123. Le présent rapport a été préparé sur la base des résultats de la mission de revue du portefeuille de la Banque qui a séjourné à Sao Tomé du 26 octobre au 03 novembre 2001, la mission d'audit interne de la Banque de 2000 et des différents rapports de supervision. L'objectif de ce rapport est de passer en revue les opérations en cours d'exécution financées par la Banque afin d'accélérer leur exécution physique et d'accroître le taux de décaissement des prêts, avec pour finalité l'amélioration de la performance du portefeuille. Après une brève présentation de l'envergure et de la composition du portefeuille, le rapport passe en revue les opérations en cours d'exécution au nombre de quatre dont un n'est pas encore mis en vigueur et de ce fait ne fera pas l'objet d'évaluation. Ensuite, le rapport donne une évaluation de la capacité d'exécution des projets par le Gouvernement et de la capacité du Gouvernement et de la Banque à coordonner l'assistance extérieure à Sao Tomé et Principe. Enfin, le rapport met un accent particulier sur l'évaluation de la gestion du portefeuille.

1.2 Envergure et composition du portefeuille

Aperçu de l'ensemble du portefeuille

1.2.1 Au 31 octobre 2001, la Banque a financé à Sao Tomé 22 opérations dont 12 projets dans les secteurs de la santé et de l'éducation, de l'Agriculture, des Transports et des Equipements collectifs, 5 études, 3 programmes d'ajustement structurel, 1 projet d'appui institutionnel et 1 projet d'assistance technique. Sur les 22 opérations, 18 sont déjà achevées. En 1997, le bilan des interventions de la Banque dans ce pays faisait ressortir un total de 18 projets contre 22 en 2001. La revue du portefeuille en 1997 a porté sur 7 projets repartis de la manière suivante : deux (2) projets dans le secteur des transports, (2) projets dans le secteur des équipements collectifs, un (1) projet dans le secteur de l'agriculture, un (1) dans le secteur social et un (1) dans le multisecteur contre 4 opérations en 2001. Le montant total des engagements se chiffre à 92,43 millions d'UC repartis comme suit : 82,48 millions d'UC pour les ressources FAD soit 89%, 4,95 millions d'UC pour les ressources FAT soit 4,96 % et 5 millions d'UC pour les ressources FSN soit 5,4 %. Le montant total des engagements nets des annulations s'élève à 83,87 millions d'UC. La dernière revue faisait état de 81,61 millions d'UC dont 78,21 millions d'UC de ressources FAD, 2,7 millions de ressources FAT et 0,71 millions de ressources FSN. Le montant total des décaissements nets d'annulations s'élève à 66,5 millions d'UC, soit un taux de décaissement de 79,29% contre 64,85 millions d'UC représentant 79,45% en 1997. Cependant, ce taux de décaissement élevé est satisfaisant et traduit aussi le nombre important de projets achevés (81,8 %) de l'ensemble du portefeuille.

1.2.2 Comme indiqué au tableau 1 ci-dessous, les secteurs bénéficiaires des financements de la Banque sont les transports (26,95 % du total des engagements), le multisecteur (23,63 %), l'agriculture (20,14%), le social (16,34 %), et les équipements collectifs (10,42%).

Tableau 1
Répartition de l'ensemble des Opérations approuvées par la
Banque à Sao Tomé, par secteur au 28 février 2002 (en millions d'UC)

Secteurs	Nombre d'opérations	Montants approuvés (net d'annulations)	% du Total	Montants décaissés	% Décaissés
Transports	5	24,91	26,95	19,23	92,14
Multisecteur	6	21,85	23,63	19,26	95,15
Social	3	15,11	16,34	8,59	56,87
Equipements collectifs	4	10,42	11,27	3,64	34,93
Agriculture	4	20,14	21,79	15,79	78,40
TOTAL	22	92,43	100	66,51	71,96

2. REVUE DES OPERATIONS EN COURS D'EXECUTION

2.1 Revue des opérations en cours par secteurs

2.1.1 Le portefeuille de la Banque à Sao Tomé et Principe était composé de 6 projets, dont 3 seulement sont actifs et 2 achevés. Le dernier projet, le troisième programme d'ajustement structurel (PAS III) qui a été approuvé par la Banque le 11 avril 2001 et dont l'accord de prêt y relatif, a été signé le 30 mai 2001, n'est pas encore entré en vigueur. Sur les 3 projets actifs susmentionnés, 1 relève du secteur social, 1 du secteur des équipements collectifs et 1 du secteur agricole. La répartition sectorielle des engagements du portefeuille actif se présente comme suit : secteur des équipements collectifs (40,86%), secteur de l'agriculture (25,30%), le secteur social (18,28%) et le multisecteur (15,56%) comme indiqué ci-dessus au tableau 1.

2.1.2 Les missions de supervision et de lancement de l'ensemble du portefeuille entre 1996 et 2001 se sont déroulées de manière soutenue. Au 28 février 2002, le montant total des décaissements pour les projets actifs est de 1,9135 millions d'UC, pour un montant total des engagements net d'annulations de 10,28 millions d'UC, soit un taux de décaissement de 18,61 % et 22 % si l'on exclut le PAS III contre 82% pour l'ensemble du portefeuille de la Banque qui, du reste, est en recul. Le taux global de décaissement est passé, en effet, de 87,87% en 1997 à 82% en 2001.

Tableau .2
Projets en cours d'exécution par Secteur
Au 28 février 2002

Secteurs	Nombre d'opérations	Engagements nets/*	Répartition sectorielle (%)	Montants décaissés/*	% Décaissé
Equipements collectifs.	1	4,2	40,86	0,07	1,66
Social	1	1,88	18,28	0,0735	3,9
Agriculture	1	2,6	25,30	1,77	68,08
Multisecteur	1	1,6	15,56	0,00	0%
Total	4	10,28	100	1,9135	18,61

*/ En millions d'UC

A. - Secteur Social

2.1.3 De 1978, date du début des interventions de la Banque à Sao Tomé et Principe, au 30 octobre 2001, le Groupe de la Banque a financé trois (3) opérations dont une étude du projet Education, un projet Education et un projet réduction de la pauvreté qui ont bénéficié de quatre financements (3 prêts et 1 don) pour un montant total de 15,11 millions d'UC représentant 16,34% du montant total des engagements de la Banque dans ce pays. Ces engagements en faveur du secteur social sont repartis comme suit : 14,71 millions d'UC sur les ressources du FAD, 0,4 million d'UC sur celles du FAT. Deux opérations sont achevées. Il s'agit de l'étude du projet Education et du projet Education. En 1997, le portefeuille de la Banque à Sao Tomé comportait également un projet en cours dans le sous-secteur éducation ; ce dernier qui est à ce jour achevé, avait été jugé peu performant. Un projet est en cours d'exécution : c'est le projet de réduction de la pauvreté qui rencontre des problèmes dans sa mise en œuvre et nécessite une restructuration en raison du changement du contexte ayant prévalu à son évaluation.

Projet de réduction de la pauvreté

<u>Montant du don</u> : 0,4 millions d'UC N° F/STP/ DN/ REV-PAU/98/3	<u>Coût initial du projet</u> : 2,14 millions d'UC <u>Sources</u> : FAD : 1,48 millions d'UC FAT : 0,4 million d'UC Gouvernement : 0,26 millions d'UC	<u>Montant décaissé</u> : 0,318 million d'UC (15,7%) <u>Solde</u> : FAD : 1,125 million d'UC (73%) FAT : 0,4 million d'UC (100%)
<u>Date d'approbation</u> : 04/12/97	<u>Date de signature</u> : 28/05/98	<u>Date entrée vigueur</u> : 03/03/2000
<u>Date limite dern. Décaissement</u> : 31/12/2004	<u>Organe d'exécution</u> : CEP.	
<u>Audit des comptes</u> : <u>Date dernière mission de supervision</u> :	<u>Rapports d'avancement</u> : Les rapports d'activités sont / ne sont pas transmis régulièrement à la Banque. Le dernier rapport transmis, concerne le trimestre à 20...	
<u>Objectifs du projet</u> : Le projet vise essentiellement la promotion économique et sociale des personnes, notamment de sexe féminin, appartenant aux catégories vulnérables identifiées et se trouvant en position précaire sur le marché du travail. Le projet vise également à réunir les conditions nécessaires à la connaissance des phénomènes de la pauvreté par une activité de suivi évaluation.		
<u>Description du projet</u> : Le projet, prévu pour une durée de 72 mois, comprend les quatre composantes suivantes : (i) Système de suivi et d'analyse de la pauvreté ; (ii) Fonds de développement des micro et petites entreprises ; (iii) Fonds d'appui aux infrastructures d'intérêt collectif ; (iv) Cellule d'exécution du projet (CEP)		

2.1.4 Conformité aux conditions préalables/Engagements: Le projet d'un montant total de 2,14 millions d'UC, a été approuvé en décembre 1997 et signé en mai 1998. La mise en vigueur du projet est intervenue le 3 mars 2000 soit 22 mois après la signature.

2.1.5 Le prêt a été mis en vigueur 22 mois après sa signature. Seule une des trois conditions spécifiques du projet a été réalisée. Ce retard s'explique par les difficultés de recrutement de l'assistance technique. S'agissant des autres conditions générales, le Bureau du projet a transmis régulièrement les rapports d'avancement. Le recrutement du consultant devant réaliser l'audit est en cours de finalisation. La performance en matière de conformité aux conditions préalables/engagement est peu satisfaisante.

2.1.6 Performance dans l'acquisition des biens et services : Le non-respect des règles et procédures constitue une source importante des problèmes que connaît le projet. Par ailleurs, les difficultés de langue font que des entreprises qui acquièrent les documents d'appel d'offres ne

présentent finalement pas de soumission. Enfin, les difficultés rencontrées par les fournisseurs dans le transfert des ressources vers les banques locales, constituent une source de retard dans l'acquisition des biens. La performance est peu satisfaisante.

2.1.7 Performance financière : Les contreparties sont libérées par l'Emprunteur de manière régulière. Les flux de décaissement des ressources du FAD sont irréguliers en raison des difficultés dans le domaine des acquisitions ainsi que des problèmes rencontrés dans les transferts de fonds. Mais globalement la performance financière est satisfaisante.

2.1.8 Performance des activités et réalisations du projet : Le projet a démarré avec la mise en place de la CEP. La composante « observation du phénomène de la pauvreté » a été réalisée et dans le délai imparti à l'évaluation. Hormis les problèmes d'acquisition qui retardent l'exécution de certaines activités, des modifications majeures du contexte national risquent d'être des sources supplémentaires de blocage. La revue à mi-parcours qui sera réalisée avant terme permettra d'accroître les chances de réalisation des activités. Un certain nombre d'activités ont été réalisées. Ainsi, une enquête sur les conditions de vie des ménages (ECVM) a été réalisée en 2000. Elle a permis de générer une base de données sur les conditions de vie des ménages ainsi qu'une étude du profil de pauvreté qui sont disponibles depuis mars 2001. Ces documents offrent les bases pour l'élaboration de la version finale du DSRP. Hormis cette réalisation majeure, les autres activités sont encore à des stades intermédiaires. Ainsi par exemple, dans le cas des acquisitions, même si les procédures prévues sont suivies, la CEP ne dispose pas encore des équipements de bureautique et de transport et le recrutement de l'assistance technique n'est pas encore achevé. L'exécution du projet accuse donc un retard significatif par rapport à la planification retenue. La performance des acquisitions n'est pas satisfaisante

2.1.9 Les réformes récentes faite par le Gouvernement dans le cadre du désengagement de l'Etat ont conduit au recentrage de SENAE sur ces missions traditionnelles d'organe d'entretien routier. De ce fait, les infrastructures d'intérêt collectif qui devraient être réalisées en sous-traitance par les PMI/PME locales sous l'encadrement de la SENAE ne pourront plus l'être. Par ailleurs, l'évolution du contexte national dans le domaine de la micro finance (arrivée des fonds taiwanais, disparition d'ONG opérant dans le domaine) ne permettent plus de réaliser cette composante tel que prévu. Une reformulation du projet a été conduite en mars 2002, afin de trouver des solutions appropriées aux données nouvelles.

2.1.10 Objectifs de développement : Ce projet aura des impacts mesurables sur une meilleure connaissance de la pauvreté, aider l'Emprunteur à finaliser son DSRP et améliorer les conditions de vie des catégories pauvres grâce à la réalisation des infrastructures sociales et au micro-crédit.

2.1.11 Evaluation globale de performance : La performance globale du projet pour le second semestre 2001 s'élève à 1,9. Elle est en baisse continue en raison des nombreux problèmes liés à l'acquisition des biens. La note sur l'état d'avancement du projet (EA) est de 1,4 ce qui montre que le projet de réduction de la pauvreté est un projet potentiellement problématique. C'est également un projet potentiellement à problème car le temps écoulé entre les dates d'approbation et de mise en vigueur est de 27 mois, la note relative à la performance des biens est inférieure à 1 et la performance de la gestion du projet n'est pas tout à fait satisfaisante. La performance globale n'est pas satisfaisante.

Indicateur	Conditions du prêt	Acquisition des biens et services	Performance financière	Activités et réalisations	Objectif de développement	Evaluation globale
Note	1,6	1	2	1	2,6	1,64

B - Secteur agricole

2.1.12 Ce secteur a bénéficié de quatre prêts destinés à financer les projets suivants : (i) régénération des plantations cacaoyères ; (ii) Etudes du plan directeur de l'élevage ; Réhabilitation de Monté café ; et l'appui au développement de l'élevage. Le montant des engagements en faveur du secteur de l'agriculture se chiffre à 20,14 millions d'UC prélevés sur les ressources FAD. Trois opérations sont achevées. Il s'agit de l'étude du plan directeur de l'élevage, du projet de régénération des plantations cacaoyères et le projet de réhabilitation de Monté café. Le seul projet actif à ce jour concerne l'Appui au développement de l'élevage. Ce dernier s'exécute normalement.

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE

Données administratives et de base (en UC) :

Montant du prêt : 2,6 Millions d'UC No F/STP/DEV-ELV/96/14	Coût du projet: 2,9 millions d'UC Source : FAD : 2,6 millions d'UC Gouvernement: 0,3 million d'UC	Montant décaissé : 1,768 millions UC (68,07%) Solde : 1,35 millions d'UC (31,92%)
Date d'approbation : 16/12/96	Date de signature : 28/04/1997	Date entrée vigueur : 16/03/1998
Date limite dern. Déc. : 30/12/2002	Organe d'exécution : Direction de l'élevage du Ministère de l'Economie	
Audit des comptes : Les audits sont réalisés régulièrement depuis 3ans. Date dern. mission de supervision : Octobre 2001	Rapports d'avancement : les rapports sont régulièrement soumis.	
<p><u>Objectifs, description/composantes</u> : Le Projet d'appui au développement de l'élevage constitue la seconde opération du Groupe de la Banque dans le sous-secteur de l'élevage à Sao-Tomé et Principé. Il fait suite à une étude de faisabilité, réalisée par un bureau de consultant, sur financement FAD. Le projet vise au plan sectoriel, à satisfaire la demande nationale de produits animaux de manière à améliorer le niveau de sécurité alimentaire des populations. Au plan spécifique, l'objectif du projet consiste à améliorer la productivité des élevages porcins, caprin, ovin et avicole.</p> <p>Les principales réalisations retenues pour atteindre les objectifs du projet sont: (i) la création d'une Unité de surveillance épidémiologique; (ii) la mise en place d'une Unité de vulgarisation/formation et recherche-développement; (iii) la promotion des activités d'élevage, incluant un soutien financier aux éleveurs du secteur familial, la rationalisation de l'utilisation des sous-produits agricoles, l'importation de reproducteurs porcins, ovins et caprins, la réhabilitation et la construction d'infrastructures d'abattage et de commercialisation de la viande; (iv) la réhabilitation et l'équipement de la Direction de l'Elevage, l'installation de services décentralisés, et le renforcement du laboratoire vétérinaire et des services d'inspection sanitaire.</p> <p>Ces réalisations sont détaillées dans quatre (4) composantes: A. Actions vétérinaires; B. Vulgarisation/Formation/Recherche-développement; C. Promotion des activités d'élevage; D. Renforcement des services de l'élevage.</p>		

2.1.13 **Conformité aux conditions préalables** : La réalisation des conditions préalables peut-être considérée comme satisfaisante. Le PADE a été mis en vigueur le 16 mars 1998, soit 12 mois après sa signature, ce qui représente 6 mois de retard par rapport à la norme établie par les procédures de la Banque en la matière. Les autres conditions du prêt ont été normalement remplies. Les comptes du projet ont été régulièrement audités pendant les trois années d'exécution. Cependant, les rapports de ces audits qui devraient être transmis à la Banque au plus tard le 30 juin de chaque année sont souvent transmis en retard de 3 à 5 mois. L'Audit interne de la Banque a effectué deux missions d'audit du projet, en octobre 1999 et octobre 2000. Les rapports périodiques et annuels d'exécution du projet ainsi que ceux de l'assistance technique

sont régulièrement transmis à la Banque. La performance en matière de conformité aux conditions est satisfaisante.

2.1.14 Performance dans l'acquisition des biens, travaux et services : L'acquisition des biens, travaux et services prévus dans le cadre du projet a été effectuée conformément aux règles de procédure de la Banque, notamment en ce qui concerne les petits ruminants. La performance des acquisitions est tout à fait satisfaisante.

2.1.15 Performances financières : Le FAD finance 100% des coûts en devise et 67,40% des coûts en monnaie locale. Le taux de décaissement au 28 février 2002 est de 68,07%. La contribution du Gouvernement évaluée à 10% s'effectue normalement. La performance financière est satisfaisante. Le seul problème concerne la gestion des coûts qui a été la cause de la suspension des décaissements. La Banque a pris les dispositions pour remédier à ce problème : recrutement d'un cabinet privé chargé d'élaborer les procédures de gestion, de la formation du comptable et de la gestion financière et comptable pendant un an. Par ailleurs, un logiciel de gestion comptable et financière a été acquis et installé.

2.1.16 Performance des activités et réalisations du projet : La performance des activités et des réalisations du projet est satisfaisante. La seule mauvaise note est liée à la performance des entreprises locales, notamment en ce qui concerne la qualité des travaux et les dépassements des coûts des travaux. Le contrat de l'assistance technique de longue durée (62 personnes/mois), comprenant un expert en vulgarisation, un vétérinaire et trois missions techniques de courte durée dans les domaines de la Peste porcine africaine, de la nutrition et de la parasitologie, a expiré le 30 septembre 2001. A la demande de l'emprunteur, la Banque a donné son accord pour une prolongation de 23 personnes mois. Cet avenant consiste à maintenir le vétérinaire en place pour continuer à appuyer la Direction de l'élevage et les différents services.

2.1.17 Les réalisations physiques ont été exécutées à 60%. Le volet crédit et la recherche-développement n'ont pas encore démarré. Il est important de rappeler qu'avant le projet, le service d'élevage n'existait presque pas dans l'archipel. On dénombrait que trois vétérinaires et quelques techniciens sans occupation particulière logés dans des bâtiments délabrés et sans aucun moyen de travail. Avec le projet, un service d'élevage opérationnel a été mis en place. Tous les anciens bâtiments ont été réhabilités. Quatre délégations de zone ont été créées comprenant chacune des bureaux entièrement réhabilités ; l'île de Principé a sa délégation et son abattoir nouvellement construits. Des équipements et du mobilier de bureau ont été acquis pour l'ensemble des services ; du matériel roulant a été acquis ainsi que du matériel de communication qui permet à la Direction de se connecter facilement au plan international. Ces réalisations permettent d'affirmer que du point de vue renforcement institutionnel, le projet a atteint son objectif à 100%. Il reste à assurer la durabilité de ces investissements.

2.1.18 En ce qui concerne le renforcement des capacités nationales, plus de 90% des formations prévues ont été réalisées, permettant ainsi au pays de disposer de techniciens capables d'assurer la majorité des activités d'élevage. Il reste à augmenter l'effectif des cadres supérieurs pour assumer les tâches de conception, de programmation et d'analyse des données.

2.1.19 En matière de développement, le projet a : (i) réalisé un recensement exhaustif des éleveurs et des élevages ; (ii) identifié et choisi les éleveurs pour mener des actions pilotes devant aboutir à la détermination des modèles à vulgariser ; (iii) élaboré les thèmes techniques de vulgarisation et (iv) amorcé la vulgarisation sur le terrain. Le programme d'acquisition et de distribution des petits ruminants a été totalement exécuté, permettant une augmentation des effectifs de 30%. La création des délégations de zone a permis la décentralisation des activités et favorisé le rapprochement des techniciens et des intrants zoo-vétérinaires, des éleveurs. La mise en place effective du crédit, le démarrage du programme porcin, le renforcement de la

vulgarisation et la lutte contre diverses pathologies, qui restent à exécuter avant l'achèvement du projet permettront d'atteindre les objectifs du projet de manière satisfaisante.

2.1.20 Objectifs de développement : Les objectifs du développement du projet sont importants. Le bon fonctionnement du dispositif d'ensemble mis en place s'est traduit par la réduction de la mortalité animale qui est passé de 20 à 7% pour les petits ruminants, à mi-parcours du projet. En ce qui concerne la productivité des élevages il est tôt pour donner des indications chiffrées. L'importation des porcins et des petits ruminants permettra d'améliorer les performances des races locales, grâce à une amélioration des paramètres zootechniques. Compte tenu du fait que ce projet s'adresse en priorité aux petits éleveurs, les actions envisagées contribueront à réduire la pauvreté dans le pays. Le crédit qui sera mis en place permettra d'inciter les éleveurs à pratiquer ou à améliorer leurs élevages : satisfaisant.

2.1.21 Evaluation globale du projet : Les indicateurs ci-après montrent que la performance globale du projet à l'heure actuelle est satisfaisante. La performance de l'état d'avancement du projet et des objectifs de développement sont satisfaisants.

Indicateurs	Conditions préalables	Acquisitions des biens et services	Performance financière	Activités et rendements	Objectifs de développement	Evaluation globale
Notes	2,00	1,5	2,2	2,4	2,4	2,10

C. Secteur des équipements collectifs

2.1.22 Le secteur des équipements collectifs à Sao Tomé a bénéficié au total de quatre (4) prêts et d'un don dont le montant total se chiffre à de 10,42 millions d'UC, représentant 11,27% des montants cumulés des engagements. Le montant des prêts s'élève à 9,42 millions d'UC provenant des ressources du FAD et 1 million d'UC des ressources du FAT. Ces prêts et don ont permis le financement d'une étude (l'étude d'AEPA) et de trois (3) projets (Electricité I ; Télécommunications ; et Programme d'AEPA et de lutte contre les maladies d'origine hydrique). Le projet Télécommunications et l'étude d'AEPA sont entièrement achevés. Le projet Electricité I d'un âge assez avancé, connaît à ce jour un taux d'exécution supérieur à 95 % couvrant toutes les activités planifiées lors de son évaluation. C'est pourquoi, il ne fera pas l'objet de la présente analyse. Le programme d'AEPA et de lutte contre les maladies d'origine hydrique est en cours d'exécution est fait partie de la présente revue. Au moment de la dernière revue du portefeuille, le secteur comptait une étude dont la performance était jugée satisfaisante et un projet ayant une performance peu satisfaisante.

PROGRAMME D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT ET DE LUTTE CONTRE LES MALADIES D'ORIGINE HYDRIQUE

<u>Montant du don</u> : 1 million d'UC N° F/STP/ DN/PRO-AEP/ASA-MAL/'00/4	<u>Coût initial du projet</u> : 4,62 millions d'UC <u>Sources</u> : FAD : 3,2 millions d'UC FAT : 1 million d'UC Gouvernement : 0,42 million d'UC	<u>Montant décaissé</u> : FAD : 40 563 UC (1,27%) FAT : 0 <u>Solde</u> : FAD : 3,16 millions d'UC (98,73%) FAT : 1 million d'UC (100,0%)
<u>Montant du prêt</u> : 1,4 millions d'UC N° F/STP/ PRO-AEP/ASA-MAL/'00/16		
<u>Date d'approbation</u> : 09/12/99	<u>Date de signature</u> : 11/05/2000	<u>Date entrée vigueur</u> : 08/12/2000
<u>Date limite dern. Décaissement</u> : 31/12/2004	<u>Organe d'exécution</u> : Institut de développement économique et social (INDES).	
<u>Audit des comptes</u> : so <u>Date dernière mission de supervision</u> : Octobre 2001	<u>Rapports d'avancement</u> : production régulière (3)	
<p><u>Objectifs du projet</u> : Le programme d'alimentation en eau potable et d'assainissement (AEPA) et de lutte contre les maladies d'origine hydriques a pour objectif spécifique de réduire la prévalence des maladies causées par l'eau par la mise en œuvre des systèmes d'AEPA fonctionnels et le renforcement de la prise en charge et de la prévention desdites maladies. Cet objectif sera atteint grâce à la réhabilitation de deux systèmes d'AEP en 2003 et à l'exécution des actions durables identifiées pour la réduction des maladies d'origine hydrique et la protection de l'environnement</p> <p><u>Description du projet</u> : Ce programme comprend les composantes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> A- <u>le réhabilitation, l'extension de deux systèmes d'AEP, la fourniture et l'installation des raccords sociaux, des vannes, compteurs et une campagne de réduction des pertes dans les systèmes d'eau potable.(captage, réservoirs, conduites) ;</u> B- la lutte contre les maladies d'origine hydrique qui porte entre autres sur la prise en charge des malades, la prévention, le suivi et la recherche opérationnelle ; C- la gestion et le suivi du programme. 		

2.1.23 Conformité aux conditions et engagements : Le prêt est entré en vigueur le 8/12/00, soit sept mois après sa signature. L'agence d'exécution a régulièrement transmis à la Banque, les rapports trimestriels d'activité suivant le format de la Banque. Il a déjà obtenu les commentaires de cette dernière sur les TDR de l'audit du programme dont la consultation sera lancée avant la fin 2001. Ceci doit permettre que les comptes financiers de la première année d'exercice du Programme soient audités dans des délais requis. La satisfaction des autres conditions s'effectue normalement. L'indicateur relatif aux conditions du prêt est satisfaisant.

2.1.24 Performance dans l'acquisition des services, biens et travaux : Le recrutement de l'ONG Zatona, qui doit réaliser l'information, l'éducation et la communication s'effectue normalement. L'INDES a lancé la procédure pour le recrutement du consultant qui doit superviser et contrôler les travaux d'AEPA, sans respecter les règles de la Banque. Il a entamé une nouvelle procédure pour relancer cette consultation. Les dispositions requises ont été expliquées à l'INDES afin que les recrutements des consultants, qui accusent du retard, s'effectuent en prenant en considération cette mauvaise expérience. L'appel d'offres des travaux d'AEPA a été lancé, le 30/09/01, conformément aux Directives de la Banque. La remise des offres est prévue le 2/01/02. L'INDES a reçu des orientations pour engager et accélérer, conformément aux règles de procédure de la Banque, le processus de recrutement des différents autres prestataires (fournisseurs, consultants et ONG) dont les interventions sont prévues dans le Programme. L'appel d'offres des travaux est lancé dans le respect des règles de la Banque. La performance des acquisitions est peu satisfaisante, la Banque doit suivre de près.

2.1.25 Performance financière : La Banque a procédé au décaissement de 40 563,28 UC (1,27% du montant du prêt) pour approvisionner le fonds de roulement. Une deuxième demande de décaissement relatif au contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée est en cours de traitement. Le gouvernement (Emprunteur) a versé une partie de sa contribution dans le compte spécial ouvert à cet effet. Le flux des décaissements n'est pas significatif. A ce stade de démarrage du programme, les appels d'offres sont en cours de lancement, le flux actuel des décaissements correspond bien aux besoins de fonctionnement de la cellule d'exécution. Il est prématuré d'évoquer les problèmes de gestion des coûts. La performance financière est satisfaisante.

2.1.26 Performance des activités et des réalisations : Le calendrier d'exécution du Programme accuse un glissement de 5 mois par rapport au calendrier actualisé qui a été élaboré au cours de la 1^{ère} mission de supervision. Ce retard est essentiellement dû aux faits que cette opération est complexe et constitue une première expérience de l'INDES avec la Banque. Les deux assistants techniques locaux, qui ont été recrutés pour renforcer l'INDES dans le domaine de la santé et de l'environnement, assurent des prestations satisfaisantes. Le décalage enregistré actuellement dans les activités du volet santé est dû au changement des experts chargés de sa gestion aussi bien à l'INDES qu'à la Banque. Les dispositions prises par les Autorités pour remplacer rapidement cet expert saotoméen montrent la bonne perception des efforts fournis par l'assistance technique locale. Une attention particulière doit être portée aux activités de la Cellule de gestion du Programme, en vue d'améliorer sa performance, en général et spécifiquement dans le domaine des acquisitions. L'indicateur relatif aux activités et réalisations est satisfaisant.

2.1.27 Objectifs de développement : Actuellement le Programme présente une bonne probabilité pour la réalisation de ses objectifs. Cependant, le maintien de cette tendance dépendra des résultats des réformes institutionnelles qui sont envisagées dans la gestion des projets de développement par les Autorités santoméennes. En effet, le Gouvernement envisage, avec l'assistance du PNUD, la dissolution de l'INDES et son remplacement par l'agence nationale pour l'exécution des projets (ANEP). Cette évolution institutionnelle, qui ne devrait pas démembrer l'équipe du Programme, résulte d'un processus qui avait été expliqué à la Banque, au cours de la mission d'évaluation du Programme. Les Autorités du pays doivent informer la Banque sur le processus de cette évolution afin d'apprécier et prévenir d'éventuels risques susceptibles de réduire, voire annuler les probabilités d'atteindre les objectifs de développement du programme. Au-delà de la phase d'investissement, la préservation des avantages du Programme dépendra de l'implication du Gouvernement dans la coordination de l'aide, afin d'harmoniser l'exécution des futures opérations similaires qui sont envisagées avec le concours d'autres bailleurs de fonds. Par ailleurs, la coordination et l'implication des intervenants nationaux (départements ministériels, collectivités décentralisées et société civile) dans le Programme, qui est sans précédent à Sao Tomé, s'effectue de manière satisfaisante, malgré certaines défaillances enregistrées au niveau de la Mairie de Agua Grande. Cette participation et les différents ateliers, menés dans le cadre du Programme, contribuent à une formation sur le tas dans la gestion des opérations financées par la Banque. En outre, l'appui institutionnel et les différents programmes de formations locales et à l'étranger vont démarrer incessamment. L'indicateur de l'objectif de développement (OD) est satisfaisant.

2.1.28 Evaluation globale : L'évaluation globale du Programme est satisfaisante. La note sur l'état d'avancement du projet (EA) est de 2,08 (satisfaisante) et celle de l'objectif de développement (OD) (2.5) est également satisfaisante.

Indicateurs	Conditions du prêt	Acquisitions des biens et services	Performance financière	Activités et réalisations	Objectifs de développement	Evaluation globale
Notes	2,3	2	2,75	2	2,50	2,31

D - Multisecteur :

2.1.29 La Banque a financé dans ce pays un total de six (6) opérations multisectorielles qui sont : (i) le Programme d'ajustement structurel (PAS I) ; (ii) l'assistance technique au Ministère du Plan ; (iii) le Programme d'ajustement structurel (PAS II) ; (iv) le Programme d'ajustement structurel (PAS III) ; le Projet d'appui institutionnel au Ministère des Finances ; et (vi) le projet Dimension sociale de l'ajustement. Un montant global de 21, 85 millions d'UC soit 23,63 % des engagements de la Banque à Sao Tomé, a été affecté à ces opérations. La répartition entre les instruments de financement utilisés se présente comme suit : 17,72 millions d'UC pour les prêts au nombre de trois (3) et 4,13 millions d'UC pour 3 dons. Toutes les opérations financées dans le secteur sont achevées à ce jour à l'exception du Programme d'ajustement structurel (PAS III) qui n'est pas encore entré en vigueur. Les critères de notation des projets n'étant pas applicables pour le PAS III, cette dernière bien que présentée ci dessous, ne sera pas prise en compte dans l'évaluation globale du portefeuille de la Banque à Sao Tomé et Principe. En 1997 le rapport de revue du portefeuille faisait mention d'un seul projet multisectoriel dont la performance était jugée satisfaisante.

2.1.30 La situation politique instable du pays au cours du second semestre 2001 n'a pas permis la mise en vigueur du prêt. Après les élections législatives qui ont lieu en mars 2002, les autorités saotoméennes se préparent à entreprendre le processus de mise en œuvre du PAS III.

PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL PHASE III (PAS III)

Montant du prêt : 1,6 million d'UC N F/STP/SL/K/2001/1	Coût initial du projet : millions d'UC <u>Sources</u> : FAD : 1,6 millions d'UC FMI : 6,65 millions d'UC IDA : 5,80 millions d'UC U.E 1,91 million d'UC Gouvernement :	Montant décaissé : 0,0 million d'UC (0%) <u>Solde</u> : FAD : 1,6 millions d'UC (100%) Montant de la 1 ^{ère} tranche: 0,8 million d'UC
<u>Date d'approbation</u> : 11 avril 2001	<u>Date de signature</u> : 30 mai 2001	<u>Date entrée vigueur</u> :
<u>Date limite dern. Décaissement</u> : 31/12/2003	<u>Organe d'exécution</u> : Conseil économique du Conseil des Ministres	
<u>Audit des comptes</u> : s/o <u>Date dernière mission de Lancement</u> : nov. 2001	<u>Rapports d'avancement</u> : Néant	
<u>Objectifs du projet</u> : Le PAS III vise comme objectif de promouvoir une croissance durable, équilibrée et équitable en vue de la réduction de la pauvreté. <u>Description du projet</u> : Le PAS III comprend quatre composantes : (i) appui au processus participatif d'élaboration du DSRP; (ii) renforcement de la gestion des ressources publiques; (iii) réforme de la fonction publique; (iv) promotion du secteur privé		

2.2 Projets âgés, projets potentiellement à problème

2.2.1 **Projets âgés.** Le portefeuille actif de la Banque à fin février 2002 ne comporte pas de projets âgés car les seules opérations anciennes, approuvées en 1993 ont des taux de réalisation physique dépassant 95%. Il s'agit de : "Electricité I" et "Entretien II" pour lesquels la Banque attend du gouvernement des rapports d'achèvement pour déterminer le montant effectif des

soldes des prêts et autoriser l'utilisation des reliquats qu'il a sollicitée. Les activités planifiées lors de l'évaluation de ces opérations sont toutes réalisées. L'âge moyen par rapport à la date d'approbation, de ce portefeuille constitué de trois projets, est de 2 ans contre 4 ans en 1997. La durée moyenne des projets de la Banque à Sao Tomé en 1997 était inférieure à l'âge moyen du portefeuille global de la Banque. L'âge moyen du portefeuille en 2001 est inférieur à celui constaté le 1^{er} janvier 2000 à savoir 5 ans. Les montants des engagements pour les trois projets actifs en 2001 est de 8,6 millions d'UC soit 20,33% du total des engagements de la BAD à Sao Tomé contre un montant de 30,81 millions d'UC, soit 37,7% en 1997.

2.2.2 La revue du portefeuille a permis d'identifier un projet potentiellement problématiques, soit 33 % du portefeuille. Il s'agit du projet de réduction de la pauvreté qui a été reformulé en mars 2002.

2.3 Evaluation de la fréquence et de la qualité de la supervision

2.3.1 De 1997 à 2001, l'ensemble du portefeuille a été supervisé au moins une fois et demi par an, ce qui est conforme aux directives en la matière. Ainsi, grâce au maintien de la fréquence des missions de supervision et de lancement, l'envoi des missions d'audit interne de la Banque, doublée de l'amélioration de la qualité des supervisions, les problèmes de gestion du projet d'appui au développement de l'élevage ont été détectés et résolus. Eu égard aux difficultés rencontrées par les responsables des projets du fait de la méconnaissance des règles de procédure de la Banque et de la pauvreté du portefeuille, il serait utile de prévoir dans la composition des missions de supervision et de lancement des projets à Sao Tomé, des experts de PPRU, de FFCO, de PSDU et de ONPS.

2.4 Thèmes recoupant plusieurs domaines

2.4.1 **Impacts socio-économiques et réduction de la pauvreté** : La contribution du projet d'appui au développement de l'élevage à la lutte contre la pauvreté alimentaire est significative ; ce projet va permettre une production additionnelle estimée, en fin de projet, à 42 t pour les caprins, à 9 t pour les ovins, à 216 t pour les porcins et à 78 t pour la volaille. Cet accroissement de la production, la mise en place des infrastructures de transformation (abattoirs, aires d'abattage), et le contrôle vétérinaire, auront une incidence positive sur la sécurité alimentaire dans le pays et sur l'état nutritionnel de la population, grâce à l'accroissement des effectifs et à l'amélioration de la qualité des protéines d'origine animale. Le projet fournira du crédit à 150 éleveurs. La commercialisation de la production additionnelle entraînera une augmentation des revenus des agro-éleveurs et de surcroît à réduire la pauvreté au niveau des bénéficiaires. Le projet permettra de réaliser une économie de devises estimée à environ 0,90 million USD qui renforcera la capacité du pays à financer son programme de lutte contre la pauvreté. Il convient de noter, en effet, que le pays consacre annuellement l'équivalent en devises de 1,5 million US\$ pour l'importation de produits de l'élevage.

2.4.2 Le programme d'AEPA et de lutte contre les maladies d'origine hydrique (LCMOH) a ciblé les couches de la population les plus affectées par ces maladies. Ces personnes visées sont les pauvres dont la grande majorité est constituée de femmes et d'enfants. Les avantages indéniables de la composante LCMOH sont la diminution des nombres de malades et du taux de mortalité lié à ces maladies. Le Programme aura effectivement un impact sur la pauvreté, parce qu'il vise le paludisme qui est une maladie invalidante dont le taux de mortalité est très élevé (4%) et les autres maladies d'origine hydrique (MOH). Ces MOH diminuent la productivité des personnes malades (enfants et adultes), en milieu urbain et rural. En général, le nombre de journées de travail perdues par épisode de paludisme est estimé à 7 jours en moyenne et le nombre d'épisodes par an à 9 environ. L'exécution du Programme permettra une réduction

sensible du taux de prévalence en matière de paludisme. Ainsi, une amélioration est attendue au niveau des familles ayant contracté le paludisme, qui défrichent 60% moins de terre que celles non affectées par cette maladie. Par ailleurs, la confection de moustiquaires imprégnées (MII) par les associations de femmes aura un impact positif sur les revenus de ce groupe vulnérable de la population.

2.4.3 L'amélioration de la desserte en eau, la réduction des pertes techniques et la réalisation des branchements sociaux prévues dans le programme d'AEPA et de LCMOH, constituent d'importants avantages socio-économiques auxquels il faut ajouter le "bien être" et "la santé des populations". L'accroissement du taux de desserte en eau pour atteindre, 80 à 90% de la population, objectif visé dans le Programme, permettra de réduire de 4 à 1% de la population entre 2000 et 2015, le taux de la population touchée par les MOH. En outre, la situation des populations pauvres par rapport aux MOH est plus dramatique parce qu'elles sont plus exposées aux risques de les contracter, à cause de leur habitation précaire, de l'insalubrité, de la malnutrition et de leurs bas revenus. Face à ces risques, les actions, découlant de l'étude du plan directeur de gestion des marécages et des déchets solides (EGMD) et concernant l'environnement, vont concourir aussi à l'amélioration de la santé et des conditions générales au niveau de vie de la population. Elles auront un impact économique positif. Donc, la réalisation du Programme permettra d'améliorer l'état de santé et la salubrité, de créer des emplois grâce à l'utilisation de la main d'œuvre par les différents fournisseurs, entrepreneurs et autres prestataires du Programme.

2.4.4 Le projet de réduction de la pauvreté a pour but principal d'améliorer le cadre de vie de populations et l'augmentation des revenus des groupes sociaux vulnérables à travers la réalisation des infrastructures sociales et la mise en place d'un système de micro-crédit. Une enquête sur les conditions de vie des ménages (ECVM) réalisée en 2000, a permis de générer une base de données sur les conditions de vie des ménages ainsi qu'une étude du profil de pauvreté qui constituent des bases pour l'élaboration du DSRP final.

2.4.5 D'une manière générale la Banque n'a pas seulement tenu compte de la rentabilité financière et économique des projets qu'elle a financés à Sao Tomé et Príncipe, mais aussi, elle a pris en considération les incidences sociales et de la contribution au bien être des populations ciblées par ces projets. Cependant, ces efforts doivent être poursuivis et la contribution des projets à la réduction de la pauvreté évaluée ex-post.

2.4.6 **Questions de genre :** La dimension genre a été prise en compte dès le début du projet d'appui au développement de l'élevage car les enquêtes ont permis d'établir que 33% des chefs d'exploitation sont des femmes, 40 % des éleveurs sont des femmes et que plus de 50 % de ces éleveurs sont des jeunes. Au niveau des cadres travaillant au projet, 26% dont le chef de la Cellule d'exécution du projet sont des femmes. Par ailleurs, les services du laboratoire, de l'inspection vétérinaire sont dirigés par des cadres femmes. Il a été mentionné dans la convention en négociation pour la gestion de crédit, avec une ONG privée, que 40% de ce crédit iront aux femmes. Le comité d'attribution du crédit veillera à l'application stricte de cette disposition. Il est demandé aux délégués de zone de mentionner dans leurs rapports d'activités, le nombre de femmes touchées par la vulgarisation. Le suivi-évaluation du projet d'appui au développement de l'élevage est chargé de mentionner cet indicateur dans le rapport trimestriel d'avancement du projet transmis à la Banque pour appréciation.

2.4.7 Les femmes et les enfants, principaux victimes des MOH, sont les plus concernés par le Programme d'AEPA et de LCMOH. En effet, chez la femme enceinte ou allaitante, les risques de mourir ou de faire un avortement suite à une crise de paludisme sont plus importants que dans la population normale, du fait de la baisse de son immunité. Le Programme contribuera à réduire

ces risques à travers la combinaison des actions d'AEP, d'assainissement et de LCMOH. En outre, les femmes sont responsables des soins sanitaires des enfants, la réduction de l'incidence de ces maladies, la mise à disposition d'eau potable et la promotion de l'assainissement dans ce groupe de population, diminueraient la charge des soins à pourvoir aux enfants atteints du paludisme ou de maladies diarrhéiques. Ainsi, le temps à consacrer à leurs soins pourra être utilisé par les femmes à des fins économiques et des revenus spécifiques seront générés par les ONG féminines grâce à la vente des MII. Le projet de réduction de la pauvreté contribuera aussi à l'amélioration des conditions de vie des femmes.

2.4.8 Environnement : Les actions menées dans le cadre de projets actifs n'ont que des impacts positifs sur l'environnement. Tel est le cas du projet d'appui au développement de l'élevage dont les volets réhabilitation de l'abattoir de Sao-Tomé et construction de celui de l'île de Principé vont permettre de limiter les abattages clandestins réalisés dans des conditions peu hygiéniques. Ce projet a édité et distribué 20 000 brochures pour sensibiliser les voyageurs sur les conditions d'exportation ou d'introduction des animaux sur l'île. Le programme destiné à contrôler les chiens errants contribuera à réduire les risques de leurs agressions. Des émissions radio et télévision sont organisées pour sensibiliser l'opinion nationale sur la qualité des produits carnés mis à la consommation de la population.

2.4.9 Des discussions ont été menées avec les Autorités, les ONG et les populations lors de la mission d'évaluation du programme d'AEPA et de LCMOH, classé en catégorie 2 pour les sensibiliser sur les aspects environnementaux du programme. Ce programme a fait, en plus, l'objet d'une évaluation environnementale sur le terrain. Les dispositions sont prises afin que le suivi des mesures de mitigation soit assuré par le Ministère de l'Environnement. Dans le cadre de l'EGMD, ce Ministère bénéficiera d'une formation en gestion environnementale. La réalisation de la protection des aires de captage d'eau contre la pollution bactérienne en provenance des habitations, élevages etc., la filtration et la chloration de l'eau, selon les prévisions de l'étude du plan directeur d'AEPA constituent des impacts positifs attendus du Programme. En outre, l'étude EGMD, permettra d'y apporter une solution. En effet, elle permettra d'identifier les contraintes et potentialités qui serviront de base pour formuler un plan de développement durable de la zone côtière. Ce plan prendra en considération les risques liés à la pollution terrestre et marine. En outre, l'EGMD permettra l'amélioration de la fonction d'auto-épuration des marécages de la zone du Programme qui est sensiblement altérée, actuellement.

2.4.10 Aucun impact négatif significatif n'est prévisible, parce que le programme AEPA et LCMOH vise l'amélioration de l'environnement physique et social. Toutefois, des problèmes résiduels relatifs à l'environnement peuvent subsister par rapport à l'imprégnation des MII, l'incidence des latrines financées par d'autres intervenants, l'introduction de nouvelles espèces ichtyologiques dans les marécages et la gestion des marécages. Cependant, l'exécution correcte du programme augmentera les impacts positifs sur l'environnement à cause de l'imprégnation des MII avec des substances (péirithronoïde, concentré émulsable), qui ne sont pas toxiques. Concernant la préservation et la gestion des marécages, écotone très sensible à l'environnement, il faudrait suspendre, dans ces zones, le développement des implantations (industrielles, commerciales, résidentielles, sites de décharges) jusqu'à ce que les résultats de l'EGMD soient approuvés par le Gouvernement saotoméen. L'introduction des bio-larvicides et des poissons larvivores dans les marécages ne se fera, qu'à la suite d'une recherche poussée et suivant les recommandations de l'EGMD afin de maintenir l'équilibre faunistique actuel. La conception et l'emplacement des latrines ont été étudiés dans le PD d'AEPA, de sorte qu'elles ne devraient pas polluer la nappe souterraine et/ou créer d'autres nuisances environnementales. Le volet de l'EGMD relatif à la gestion de déchets solides prévoit une étude détaillée des décharges et la réhabilitation du site actuel qui présente des insuffisances. Dans le même cadre, d'autres sites seront identifiés, à l'intérieur du pays, loin de zones sensibles à l'environnement.

2.4.11 **Durabilité** : La conception du projet d'appui au développement de l'élevage avait pris en compte la nécessité de minimiser les charges récurrentes après son achèvement. Le cadre institutionnel d'exécution du projet est la Direction de l'élevage dont tous les cadres et agents sont fonctionnaires et leurs salaires payés par l'Etat. Seuls les salaires des 8 vulgarisateurs (2.400 \$US/mois) constitueront une charge qui pourrait être payée par la Direction de l'élevage sur ses recettes propres issues de l'inspection vétérinaire. Les paquets techniques vulgarisés auprès de bénéficiaires sont à la portée des éleveurs et n'exigent pas de techniques très élaborées pouvant faire appel à des technologies extérieures. La santé animale étant très importante pour garantir la productivité des élevages, la distribution des médicaments a été décentralisée, proche des éleveurs et un système de recouvrement des coûts a été instauré. L'existence des auxiliaires vivant dans les communautés permettra un transfert progressif des techniques afin de pérenniser les activités après l'achèvement du projet. La réhabilitation et l'équipement de l'abattoir de Sao-Tomé, la construction et l'équipement de celui de Principé ont été financés par le projet. Afin d'assurer leur durabilité, ces abattoirs seront privatisés avant l'achèvement du projet.

2.4.12 La pérennité du Programme d'AEPA et de LCOM sera renforcée, entre autres, par les réalisations suivantes : (i) le renforcement des structures de planification, d'exécution, d'exploitation et de gestion des secteurs visés; (ii) la mise en place, au niveau des districts, d'un système décentralisé pour la LCMOH; (iii) la réhabilitation, concertée avec les intervenants des systèmes simples d'AEP; (iv) l'augmentation du nombre des abonnés à l'eau et le réajustement régulier des tarifs de l'eau; (v) l'adoption de l'approche participative (IEC) et (vi) l'action pilote intégrée (santé, AEPA et environnement) à Agua Grande. Sur la base des résultats de cette action pilote à Agua Grande, la Banque devrait prévoir, de concert avec les autres bailleurs de fonds, la poursuite du financement de la LCMOH en élargissant les actions bien exécutées aux autres districts du pays, en consolidant les acquis du Programme et en assurant la mise en place adéquate de l'étape suivante.

2.4.13 **Renforcement des capacités** : Dans le cadre du Programme d'AEPA et de LCMOH, les membres du personnel du Ministère de la santé, de la DRNE, de l'EMAE, de la Mairie de Agua Grande seront formés et dotés d'outils de travail performants. Ils seront, de ce fait, plus motivés pour réaliser les activités qui leur sont dévolues et répondre aux attentes des populations. La prise en compte de l'horizontalité du programme dans le système des soins de santé primaires, dont la lutte contre le paludisme constitue un aspect important, contribuera au renforcement du système. Parmi les principaux problèmes de développement que cherchent à résoudre les Autorités de Sao Tomé, dans un contexte d'insuffisance de ressources humaines, figurent la bonne maîtrise de l'exécution des projets et programmes, la réduction des cellules d'exécution et l'amélioration de leur performance. Le choix de l'INDES, par les Autorités et par une bonne partie des institutions de coopération et de financement pour contribuer à la résolution de ces importantes contraintes, rejoint aussi la préoccupation de la Banque, en ce qui concerne les cellules d'exécution. Les dispositions favorables prises, dans ce sens par la Banque, dans le cadre du financement du projet de réduction de la pauvreté et du programme d'AEPA et de LCMOH présentent les avantages suivants : (i) une bonne approche dans la coordination avec les autres bailleurs de fonds, (ii) un renforcement des capacités dans le pays et (iii) une bonne synergie entre les opérations de la Banque à Sao Tomé. Aussi, la Banque devrait suivre le processus de mise en place de l'agence nationale d'exécution des projets (ANEP), afin d'éviter d'éventuels effets pervers sur la réalisation du Programme.

2.4.14 **Gouvernance** : L'action pilote financée au niveau de la Mairie de Agua Grande (collectivité décentralisée) et l'implication des districts sanitaires contribuent à améliorer l'impact du programme AEPA et LCMOH sur la gouvernance. En effet, le suivi et l'implication des bénéficiaires par le biais du Comité de pilotage évitent les abus et les décisions sont prises en

concertation. Le choix de l'INDES pour exécuter ce programme réduit aussi les implications du gouvernement dans les actions sensibles comme les acquisitions. Le projet élevage contribue à améliorer la gouvernance en ce sens qu'il renforce les capacités de la Direction de l'élevage et améliore la transparence et la bonne gestion.

2.5 Evaluation générale de la performance du portefeuille

2.5.1 L'évaluation générale de la performance du portefeuille est de 2,02 sur une échelle de 0 à 3. Sur la base des notes attribuées aux opérations ci-dessus, on peut constater que le portefeuille de la Banque à Sao Tomé et Principe s'exécute de façon satisfaisante. Il comporte une opération potentiellement problématique dont la reformulation a été rendu nécessaire par le changement de son contexte, notamment le changement institutionnel intervenu depuis son évaluation. Il s'agit du projet de réduction de la pauvreté dont le programme d'AEPA nécessite un suivi rapproché en raison de sa complexité.

2.5.2 La performance globale de l'ensemble du portefeuille Banque à Sao Tomé et Principe, résumée dans le tableau ci-dessous est satisfaisante. L'A.E. est de 1,78 et l'O.D. est évalué à 1,53

Indicateur	Réalisation des conditions	Performance en matière d'acquisition	Performance financière	Activités et réalisations	Objectif de développement	Evaluation globale
Moyenne	1,97	1,5	2,32	1,80	2,5	2,02

2.6 Décaissements

2.6.1 Au 28 février 2002, le montant total des décaissements s'élevait à 66,51 millions d'UC sur un montant total d'engagements nets d'annulation de 92,43 millions d'UC, pour l'ensemble du portefeuille de la Banque à Sao Tomé et Principe depuis 1978, ce qui correspond à un taux de décaissement général net des engagements de 83,87 %. Ce taux élevé traduit le grand nombre de projets achevés. S'agissant du portefeuille actif, le montant des engagements est de 8,6 millions d'UC et le montant des décaissements de 22 % compte non tenu du PAS III non encore mis en vigueur. Sa prise en compte ramène le taux de décaissement à 18,61 % et le montant des engagements à 10,28 millions d'UC.

2.6.2 Les taux de décaissement par secteur du portefeuille actif sont comme suit : secteur agricole (68,08 %), secteur social (3,9 %) et équipement collectif (1,6 %) et le multisecteur (0%). Les taux de décaissement faibles reflètent les problèmes opérationnels rencontrés par le projet de réduction de la pauvreté et par le programme d'AEPA et lutte contre les maladies d'origine hydrique.

3. EVALUATION DE LA CAPACITE D'EXECUTION ET DE GESTION DES PROJETS

3.1 Performance du gouvernement et des agences d'exécution

3.1.1 Sur le plan institutionnel, le suivi de l'exécution des projets financés par la Banque est assuré par les Ministères de tutelle, coordonné par le Ministère de la Planification et des Finances. Ce Ministère assure le suivi de la gestion de l'ensemble du portefeuille, notamment les questions liées aux requêtes pour le financement de projets, à la mise en vigueur des prêts relatifs aux projets financés par la Banque, aux décaissements, à la soumission des rapports d'avancement et d'audit. Le remboursement des prêts de la Banque est assuré par la Direction du Trésor. D'une façon générale, cette coordination s'est beaucoup améliorée depuis 1995 avec la création au sein du PNUD d'un poste de chargé de programme de la BAD. Des progrès

substantiels restent à faire surtout en ce qui concerne (i) la maîtrise par les cadres nationaux des règles de procédures de la Banque et (ii) le suivi et les contrôles financier et comptable des projets.

3.1.2 Des efforts doivent être faits par le gouvernement pour assainir la situation socio politique qui a des implications sur la mise en œuvre des projets et notamment sur la mise en vigueur de nouveaux prêts. Le gouvernement devra poursuivre les efforts déjà entamés pour réduire les délais de mise en vigueur des prêts et veiller à soumettre les rapports d'audit et rapports d'avancement de façon plus régulière.

3.2 Performance de la Banque

3.2.1 Les différentes actions importantes entreprises par la Banque de 1995 à 2001 ont contribué à l'accélération de l'exécution de ses projets dont l'envoi des missions de supervision au rythme de 3 en 2 ans ; l'adoption de la méthode participative par les missions de la Banque sur le terrain, ce qui a permis une grande appropriation des activités des projets ; le recrutement d'un chargé de programme de la BAD basé dans les locaux du PNUD à Sao Tomé. La performance de la Banque est globalement satisfaisante.

3.2.2 Toutefois, la Banque devra assurer la formation des cadres des projets sur ses règles de procédures relatives à la passation des marchés et aux décaissements, ainsi qu'aux audits des projets. La Banque devra appuyer les réformes envisagées par les autorités saotoméennes visant à inclure dans les activités du Trésor, le suivi et le contrôle financier et comptable des projets. L'appui de la Banque porterait sur : le choix des profils du personnel à recruter et sur l'organisation de séminaire/atelier pour présenter les exigences de la Banque en matière d'organisation et de système comptable des projets et sensibiliser le gouvernement et plus particulièrement les chefs de projets sur l'importance d'un manuel de procédures comptables et financières et du système de contrôle à mettre en place.

3.2.3 En plus, la Banque devra continuer à procéder à l'annulation systématique des reliquats de prêts des projets achevés ou clôturés comme fut le cas du prêt du FSN relatif au projet d'aménagement de l'aéroport de Sao Tomé et le projet Dimension sociale de l'ajustement. Les visites de travail des personnels des Cellules d'exécution des projets en cours financés par la Banque et l'envoi systématique des missions de lancement de tout nouveau projet amélioreront le niveau d'exécution des projets, les taux de décaissement et la performance du portefeuille.

4. COORDINATION AVEC LES AUTRES BAILLEURS DE FONDS

4.1 Evaluation de la capacité du gouvernement à coordonner l'assistance extérieure

4.1.1 La dépendance de Sao Tomé et Principe de l'assistance extérieure est très marquée. L'aide extérieure reçue par tête était évaluée à 200 \$ E.U en 1997 où le programme d'investissements publics était financé à plus de 98 % par des aides extérieures provenant des nombreux donateurs aux premiers rangs desquels se situe la Banque africaine de développement. Le secteur de l'agriculture a bénéficié des concours financiers de la Banque mondiale, de l'Union européenne, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Espagne. Cette dépendance est très excessive et rend le pays vulnérable au choc extérieur.

4.1.2 Sur le plan national la coordination de l'aide assurée par le Ministère de la Planification et des Finances reste faible. La nécessité de coordination de l'aide par le gouvernement est un préalable indispensable à l'utilisation efficace des ressources qui deviennent de plus en plus rares. Un renforcement institutionnel est donc nécessaire. Dans ce contexte, le gouvernement

envisage la définition d'un cadre institutionnel approprié de coordination et de planification de l'aide et renforce ses relations avec les bailleurs de fonds. La finalisation du DSRP en février 2002 lui offrira un cadre idéal de coordination de l'aide.

4.2 Evaluation de la capacité de la Banque à coordonner son assistance avec les autres bailleurs de fonds.

4.2.1 La Banque devra fournir davantage d'efforts pour renforcer la coordination de ses interventions avec les institutions de Bretton Woods et certains bailleurs de fonds installés à Sao Tome par le renforcement de sa présence dans le pays. Les institutions de Bretton Woods jouent un rôle important dans la mobilisation des ressources en faveur de Sao Tomé et Príncipe. En appui au programme de réformes mis en place avec leur aide, la Banque a approuvé en avril 2001 un prêt de 1,6 million d'UC destinés au cofinancement du PAS III. Ce prêt dont l'accord a été conclu en mai 2001 n'est pas encore entré en vigueur. Il est le seul projet ayant fait l'objet de cofinancement dans le cadre de ce portefeuille. Dans le portefeuille de 1997, on pouvait noter que la Banque avait financé aux cotés de la BEI, le projet d'Electricité I. Toutefois, la faible présence de la Banque dans le pays a été suppléée par de nombreuses missions de revue et de supervision de la Banque. Ces missions rencontrent régulièrement les autres bailleurs de fonds multilatéraux (PNUD, UE, OMS etc.) et bilatéraux (Portugal, Mission Française de Coopération, etc.) à Sao Tomé et Príncipe, dans le cadre de la coordination de l'aide. La systématisation de la coordination entre les bailleurs de fonds est indispensable pour éviter le double emploi et donc le gaspillage des ressources.

4.3 Evaluation de l'impact des autres bailleurs de fonds dans les projets cofinancés

L'expérience de la Banque dans le cofinancement de programmes économiques notamment avec la Banque Mondiale et le FMI est satisfaisante. Les missions du FMI et de la Banque mondiale ont permis de faire évoluer rapidement l'exécution des programmes par le gouvernement. Trois programmes d'ajustement structurel (PAS I, II et III) ont été cofinancés par la Banque et les Institutions susvisées. Elle a bénéficié des expériences de ces institutions. La Banque a également cofinancé avec la BEI le projet Electricité I. Cette autre expérience a été concluante. Par ailleurs, la Banque entretient des relations étroites avec les autres bailleurs de fonds, caractérisées par un échange d'informations réciproques.

5. REMBOURSEMENT DES PRETS

5.1 Le pays fait face aux échéances des prêts de manière régulière. Le respect de ses engagements vis-à-vis de la communauté des bailleurs de fonds lui a permis d'accéder en décembre 2000, au point de décision de l'Initiative PPTE. A ce titre, Sao Tomé et Príncipe a bénéficié d'un allègement de sa dette à hauteur de 97 millions de dollars E.U, soit une réduction de 83 % de l'encours de sa dette à la fin 1999, après la mise en oeuvre des mécanismes traditionnels d'allègement de la dette auprès des Clubs de Paris ou de Londres. La contribution du Groupe de la Banque s'élève à 34,03 millions de dollars E.U. en V.A.N de fin 1999. Sao Tomé et Príncipe devrait atteindre le point d'achèvement de PPTE en 2003 si une suspension n'intervient pas dans la mise en oeuvre du programme économique, ce qui risque d'être le cas avec la mise en place du programme intérimaire de 6 mois en novembre 2001. La Banque suivra de prêt la mise en oeuvre de ce programme.

6. GESTION DU PORTEFEUILLE

6.1 Problèmes potentiels futurs, problèmes génériques et solutions préconisées

6.1.1 A travers les discussions qu'elle a eues de manière approfondie avec la partie saotoméenne, la mission de revue du portefeuille a identifié les problèmes génériques auxquels fait face l'exécution des projets ainsi que les problèmes potentiels futurs et les solutions préconisées. Parmi les problèmes identifiés figurent : (i) les lenteurs dans les transferts des fonds de roulement entre les banques correspondantes de la BAD et celles où sont domiciliés les comptes des projets (ii) des retards dans l'accomplissement des conditions de mise en vigueur des prêts et dons et dans la mise en œuvre des projets sur le terrain. ; (iii) l'irrégularité de la transmission des rapports d'avancement trimestriels et des rapports d'audit ; (iv) la faiblesse des services comptables des projets (v) le problème de communication avec la Banque et les lenteurs de traitement des dossiers par la Banque et le gouvernement.

6.1.2 En ce qui concerne les lenteurs dans les transferts des fonds de roulement il a été convenu de la création d'une commission composée de la Banque centrale de SaoTomé et Principé, du Ministère des Finances et de la Planification et qui sera chargée de rechercher les causes de ces lenteurs et de proposer des solutions. Le responsable de la cellule de la Banque sera membre de cette commission. S'agissant des problèmes de suivi, il a été demandé au chargé de programme d'instituer des réunions périodiques avec les chefs de projet afin de mettre en place un cadre de suivi rapproché du portefeuille et d'échange de leurs expériences respectives. Ce rapport fera l'objet d'un examen dans le cadre des revues trimestrielles des programmes de coopération présidées par le Secrétaire Général du Ministère de la Planification et des Finances.

6.1.3 En ce qui concerne l'irrégularité de la transmission des rapports d'avancement, il a été retenu que soit adoptée la même périodicité pour l'ensemble des projets, à savoir la première quinzaine après chaque trimestre. Ce qui permettra à la Cellule BAD au PNUD de bien suivre la remise de ces rapports et de relancer les retardataires.

6.1.4 Pour l'irrégularité des rapports d'audit, il a été reconnu que c'est un problème général à l'ensemble des projets et qu'il fallait désormais lui attacher une priorité particulière. A cet effet, la Cellule BAD/PNUD devra relancer systématiquement tous les coordinateurs de projets pour prendre à temps les dispositions pour élaborer les rapports d'audits. Dans ce cadre, la Cellule devrait demander à la Banque, à chaque fois et à temps une liste de cabinets d'audits, afin d'aider les coordonnateurs dans l'établissement des listes restreintes.

6.1.5 En ce qui concerne les comptables des projets, la mission recommande le recrutement d'un cabinet privé chaque fois que possible, pour élaborer une procédure de gestion comptable et financière, assurer la formation des comptables de projets. Un logiciel de gestion comptable et financière devrait également être acquis par les projets. Le gouvernement devra veiller à la motivation des comptables afin d'attirer et de maintenir au niveau des projets des personnes hautement qualifiées. Quant au problème de communication et des lenteurs de traitement des dossiers au niveau de la Banque, il a été suggéré d'associer étroitement la Cellule BAD au PNUD dans le processus. Cette structure qui dispose de moyens électroniques, pourrait faciliter les communications avec la Banque et la relancer chaque fois sur les dossiers en retard. Il a été demandé également à la Banque de veiller à l'envoi systématique à la Cellule des avis de décaissements, ainsi que les ordres de transferts de fonds de roulement aux banques correspondantes.

6.2 Plan d'action pour améliorer la performance du portefeuille

6.2.1 Comme indiqué à l'annexe VI, le plan d'action pour l'amélioration du portefeuille rappelle les problèmes identifiés par la mission de revue de portefeuille et fait ressortir les solutions envisagées, les structures responsables et la date limite de prise des mesures.

6.3 Leçons à tirer pour les revues de portefeuilles et DSP à venir

6.3.1 **Pour le DSP.** La revue a montré que la Banque est intervenue dans 4 secteurs avec un projet par secteur. La stratégie de la Banque doit désormais prendre en compte des nouveaux besoins de Sao Tomé et Príncipe en se concentrant sur un à deux secteurs pour avoir plus d'impact. Il s'agit d'intégrer dans la stratégie d'intervention future de la Banque, des opérations intégrées pour enrichir le portefeuille de la Banque.

6.3.2 La matrice des problèmes communs en annexe 8 montre que l'ensemble des projets souffre de la non-transmission de rapports périodiques d'avancement des projets et de rapports d'audit annuels, du non-respect des règles de procédures de la Banque en matière d'acquisition des biens et services et de longs délais dans les transferts de fonds entre la Banque et les agences d'exécution des projets.

7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

7.1 Conclusions

7.1.1 La performance du portefeuille de la BAD à Sao Tomé est satisfaisante. Le portefeuille de Sao Tomé et Príncipe comporte trois (3) projets classés de la façon suivante : (i) 1 projet potentiellement problématique représentant 33% du portefeuille actif étant donné sa petite taille et (ii) deux projets satisfaisants. La moyenne des notes attribuées à l'ensemble des trois projets actifs est de 2,02 sur une échelle de 0 à 3 points, ce qui permet d'affirmer que la performance globale du portefeuille est satisfaisante. Cette situation traduit une amélioration de la qualité du portefeuille comparativement à la situation de 1997 où la performance du portefeuille de la Banque à Sao Tomé et Príncipe, évalué à 1,42, était peu satisfaisante. Toutefois, les opérations financées par le Groupe de la Banque à Sao Tomé, s'exécutent avec des lenteurs qui s'observent au triple plan de l'accomplissement des conditions d'entrée en vigueur, de l'acquisition des biens et services et de l'exécution physique des projets.

7.2 Recommandations

7.2.1 Tenant compte de tout ce qui précède, il est recommandé au gouvernement ce qui suit :

- (i) mettre en œuvre les plans d'action proposés pour chaque projet ;
- (ii) créer une commission d'examen du circuit des transferts de fonds de roulement;
- (iii) veiller à sauvegarder les intérêts des projets dans des banques en difficultés ;
- (iv) reprendre le chemin des réformes économiques, notamment prendre des mesures de mobilisation des ressources et de maîtrise des dépenses publiques et appliquer rigoureusement des mesures correctrices qui ont été recommandées par la mission conjointe FMI/IDA de novembre 2001 pour ramener le programme sur le rail ;
- (v) transmettre régulièrement les rapports d'avancement des projets suivant la même périodicité trimestrielle ;
- (vi) transmettre régulièrement les rapports d'audits à la Banque ;

- (vii) recruter des cabinets comptables chaque fois que possible pour mettre en place des procédures de gestion comptable et financière des projets et assurer la formation des nationaux ;
- (viii) veiller à la motivation des cadres pour les attirer et les maintenir dans les projets ;
- (ix) acquérir des logiciels comptables et financières pour une gestion efficace des projets et faire assurer la formation des cadres pour la manipulation de ces outils ;
- (x) informer la Cellule BAD au PNUD des différents dossiers soumis à la Banque pour les relances en cas de retards dans le traitement de ces dossiers ;
- (xi) envoyer systématiquement, les avis de décaissements pour les projets et les ordres de transferts des fonds de roulement;
- (xii) envisager un séminaire de formation sur les procédures de la Banque, à l'intention des responsables des projets ;
- (xiii) soumettre à la Banque le rapport d'achèvement des projets, les rapports d'audit et la requête de financement du projet de gouvernance.

7.2.2 Pour la Banque, elle devra :

- (i) envoyer systématiquement, les états de décaissements pour les projets et les ordres de transferts des fonds de roulement;
- (ii) organiser un séminaire de formation sur les procédures de la Banque, à l'intention des responsables des projets ;
- (iii) intégrer dans les équipes de préparation, d'évaluation et de supervision de projet, les experts des départements d'appui selon les besoins (PSDU, PPRU, POPR, SONPS, etc.) pour la supervision, entre autres, des meilleurs indicateurs des thèmes intersectoriels;
- (iv) renforcer sa présence dans le pays par des missions fréquentes de revue de portefeuille et de revues sectorielles, économiques, politiques de dialogue, programme macroéconomique et sectoriel.
- (v) appuyer les réformes envisagées par les autorités saotoméennes visant à inclure dans les activités du Trésor, le suivi et le contrôle financier et comptable des projets, tel que recommandé par AUDT et dans le cadre de cet appui, choisir les profils du personnel à recruter et organiser un séminaire/atelier pour (i) présenter les exigences de la Banque en matière d'organisation et de système comptable des projets et (ii) sensibiliser le gouvernement et plus particulièrement les chefs de projets sur l'importance d'un manuel de procédures comptables et financières et du système de contrôle à mettre en place ;
- (vi) améliorer la communication avec le gouvernement et les agences d'exécution des projets par l'utilisation des traducteurs dans les projets et/ou des experts maîtrisant la langue officielle de travail des pays.

SAO TOME ET PRINCIPE
RAPPORT DE REVUE DE PORTEFEUILLE
TABLEAU DES ENGAGEMENTS DU GROUPE DE LA BANQUE
28/02/2002 (en millions d'UC)

	Contribution	Guichet	Date	Date	Date mise	Date limite	Montant	Montant	Montant	Solde	Enga. Nets	Taux de struc.	Etat
	Par secteur		D'approb	Signature	en	Dernier décaiss	approuvé	Décaissé	Annulé	à décaisser	d'annulations	décaiss. nets	d'avancement
			a		vigueur								
Transports	26.95%												
1 Etude aéroport de Sao Tomé		FNS	25/05/80	05/09/80	01/01/81	30/06/84	1.00	0.71		0.00	1.0	100%	Achevé
2 Etude complémentaire aéroport Sao Tomé		FAD	15/06/84	17/08/84	31/12/84	31/12/92	0.21	0.19	0.02	0.00	0.19	100%	Achevé
3 Aménagement aéroport Sao Tomé		FNS	21/01/86	19/03/86	21/02/87	31/12/92	4.00	0.00	4.00	0.0	0.00	100%	Annulé
		FAD	21/01/86	19/03/86	21/02/87	31/12/95	9.95	9.93	0.02	0.00	9.93	100%	Achevé
4 Projet entretien routier I		FAD	26/07/87	06/08/87	21/08/89	31/12/96	4.73	4.51	0.00	0.22	4.73	95.3%	Achevé
5 Projet entretien routier II		FAD	31/08/93	11/05/94	19/06/96	30/06/01	5.02	3.89	0.00	1.13	5.02	77.54%	Achevé avec activité en cours*
SOUS TOTAL TRANSPORT							24.91	19.23			20.87	92.14%	
Secteur social	16.34%												
1 Etude projet Education		FAD	24/02/86	19/03/86	31/12/88	31/12/96	0.61	0.59	0.0	0.02	0.61	96.72%	Achevé
2 Projet Education		FAD	18/12/90	31/02/91	31/07/92	31/12/96	12.62	7.93	0.0	0.0	12.62	62.84%	Achevé
3 Projet de réduction de la pauvreté		FAD	04/12/97	28/05/98	03/03/00	31/12/04	1.48	0.074	0.00	1.40	1.48	4.95%	En cours
		FAD	04/12/97	28/05/98	03/03/00	31/12/04	0.4	0.0	0.00	0.4	0.4	100%	En cours
SOUS TOTAL SOCIAL							15.11	8.59	0.0	1.82	15.11	56.87%	
Equipements collectifs	11.27%												
1 Electricité		FAD	24/11/93	11/05/94	30/05/97	31/12/99	3.5	1.61	0.0	1.89	3.5	46.03%	Achevé avec activité en cours *
2 Télécommunication		FAD	19/11/84	18/12/84	10/04/84	31/12/92	1.87	1.84	0.00	0.03	1.87	98.4%	Achevé
3 Etude d'AEPA		FAT	21/10/93	11/05/94	19/06/94	31/12/97	0.85	0.19	0.00	0.66	0.85	22.4%	Achevé
4 Programme d'AEPA et de lutte contre les maladies d'origine hydrique		FAD	09/12/99	11/12/99	08/12/00	31/12/04	3.2	0	0	3.2	3.2	0%	En cours
		FAT	09/12/99	11/12/99	08/12/00	31/12/04	1.0	0	0	1.0	1.0	0%	En cours
SOUS TOTAL EQUIPEMENTS COLLECTIFS							10.42	3.64	0.0	6.78	10.42	34.93%	
Secteur agricole	21.79%												
1 Régénération des plantations cacaoyères		FAD	20/03/78	03/05/78	30/09/83	31/12/89	7.18	7.09	0	0.09	7.18	96.7%	Achevé
2 Etude du plan directeur de l'élevage		FAD	26/02/91	28/11/91	13/06/92	30/06/96	0.36	0.36	0	0	0.36	100%	Achevé
3 Appui au développement de l'élevage		FAD	16/12/96	28/04/1997	16/03/98	31/12/2002	2.6	1.77	0	0.83	2.6	68.07%	En cours
4 Réhabilitation Monté café		FAD	21/01/86	19/05/89	21/06/89	31/12/96	10	7.09	2,91	0	7.09	71%	Achevé
SOUS TOTAL AGRICULTURE							20.14	15.79			17.23	78.4%	

	Contribution	Guichet	Date	Date	Date mise	Date limite	Montant	Montant	Montant	Solde	Enga. Nets	Taux de struc.	Etat
	Par secteur		D'approb a	Signature	en vigueur	Dernier décaiss	approuvé	Décaissé	Annulé	à décaisser	d'annulations	décaiss. nets	d'avancement
Multisecteur													
	23.63%												
1	Programme d'ajustement sectoriel (PAS I)	FAD	19/06/87	03/09/87	11/12/87	31/12/90	6.91	6.91	0.00	0.00	6.91	100%	Achevé
2	Assistance technique au Ministère du plan	FAD	11/04/85	16/08/85	31/12/88	31/12/91	1.03	1.01	0.00	0.0	1.01	98.5%	Achevé
3	Programme d'ajustement sectoriel (PAS II)	FAD	28/08/90	20/11/90	04/09/91	31/12/93	9.21	9.21	0.00	0.00	9.21	100%	Achevé
4	Programme d'ajustement structurel (PAS III)	FAD	11/04/01	30/05/01	//	31/12/03	1.6	1.6	0.00	1.6	1.6	0%	Achevé
5	Projet d'appui institutionnel au Ministère des Finances	FAT	30/10/90	03/12/90	31/12/91	31/12/96	1.49	0.53			1.49	35.6%	
6	Dimension sociale de l'ajustement	FAT	03/12/90	03/12/90	31/12/91	31/12/96	1.61	0.0	1.61	0.0	0.0	0%	Annulé
SOUS TOTAL MULTISECTEUR							21.85	19.26	1.61		20.24	95.15%	
TOTAL GENERAL							92.43	66.51			83.87	82%	
TOTAL FAD	89%						82.48	65.08	3.31	14.09	79.17	82.20%	
TOTAL FAT	4.96%						4.95	0.72	1.61	2.62	3.34	21.55%	
TOTAL FAD+FAT	94%						87.53	65.8	4.92	16.71	82.51	79.75%	
TOTAL FSN	5.4%						5	0.71	4	0.29	1	71%	

* Requêtes d'utilisation du reliquat attendues du gouvernement

SAO TOME ET PRINCIPE
Liste des projets achevés
Rapport de revue de portefeuille

Titre du projet	Date d'ap- Probation	Montant du Prêt/Don en M. UC	Sources
1. <u>Liste des projets achevés</u>			
a) <u>Projets dont les rapports d'achèvement sont établis</u>			
1. Projet de régénération des plantations cacaoyères	23/3/78	7,18	FAD
2. Projet de télécommunications	19/11/84	1,87	FAD
3. PAS I	19/06/87	6,91	FAD
4. PAS II	28/08/90	9,21	FAD
5. Projet d'aménagement de l'aéroport de SAO TOME	21/01/86	9,95	FAD
6. Projet de réhabilitation des plantations de Monte Café	21/01/86	7,09	FAD
7. Projet d'appui institutionnel au Ministère des Finances	30/10/90	1,49	FAT
b) <u>Projets dont les rapports d'achèvement ne sont pas nécessaires</u>			
1. Etude du projet Education (so)	24/02/86	0,61	FAD
2. Etude de l'aéroport de SAO TOME (so)	15/06/84	0,21	FAD
3. Assistance technique au Ministère du Plan (avant 1987)	11/04/85	1,03	FAD
4. Etude du Plan directeur de l'élevage (so)		0,36	FAD
5. Etude d'AEPA	26/02/91 2/07/87	4,73	FAD FAD
c) <u>Projet dont les rapports d'achèvement ne sont établis</u>			
1. Projet Entretien routier I	21/10/93	0,85	FAT
<u>Liste des projets annulés</u>			
1. Projet d'aménagement de l'aéroport de SAO TOME (FSN)	21/01/86	4,00	FSN
2. Projet de dimension sociale de l'ajustement	03/12/90	1,61	FAT

SAO TOME ET PRINCIPE
Liste des projets achevés par secteur
Rapport de revue de portefeuille

Titre du projet	Date d'approbation	Date de signature	Montant du prêt/don en M. UC	Date d'achèvement	Sources
I. Liste des projets achevés					
a) Projets dont les rapports d'achèvements sont établis					
Multisecteur					
1. PAS I	19/06/87	03/09/87	6,91		FAD
2. PAS II	28/08/90	20/11/90	9,21		FAD
3. Projet d'appui institutionnel au Ministère des Finances	30/10/90	03/12/90	1,49		FAT
Equipements collectifs					
Projet de télécommunications	19/11/84	18/12/84	0,61		FAD
Secteur agricole					
1 Projet de régénération des plantations cacaoyères	20/03/78	03/05/78	7,18		FAD
2 Projet de réhabilitation des plantations de Monte café	21/01/86	19/05/89	10		FAD
b) Projets dont les rapports d'achèvement ne sont plus nécessaires					
Multisecteur					
Assistance technique au Ministère du Plan	11/04/85	16/08/85	1,03		FAD
Transport					
Multisecteur					
Dimension sociale de l'ajustement	03/12/90	03/12/90	1,61		FAT
Secteur social					
c) Projets dont les rapports d'achèvement ne sont pas établis					
Transports					
Entretien routier I	26/07/87	06/08/87	4,73		FAD
Entretien routier II	31/08/93	11/05/94	5,02		FAD
Equipements collectifs					
Electricité I	24/11/93	11/05/94	3,5		FAD
Secteur social					
Projet Education	18/12/90	21/02/91	12,62		FAD
II. Liste des projets annulés					
Projet d'aménagement de l'aéroport de Sao Tomé (FSN)					
Projet de dimension sociale de l'ajustement					

SAO TOME ET PRINCIPE
Résumé des projets en cours d'exécution
Rapport de revue de portefeuille

N°	Date d'ap- Probation	Titre Du projet	Source	Date de Signature	Montant Prêt/do n	Montant Décaissé	Montant non décaissé	Pourcentage	Date de Clôture
1	<u>Multisecteur</u> 11-4-2001	PAS III	FAD	30-5-2001	1,60	0	1,6	0	31-12-2003
	<u>Secteur des Ressources humaines</u> 4-12-1997	Réduction de la pauvreté	FAD	28/05/98	1,48	0,0735	1,40	4,96%	31/12/2004
	<u>Secteur des équipements collectifs</u> 9-12-1999	Programme d'AEPA et de lutte contre les maladies hydriques	FAT	28/05/98	0,40	0,000	0,00	0%	31/12/2004
	<u>Secteur agricole</u> 16-12-1996	Développement de l'élevage	FAD	11/12/99	3,20 1,00	0,04563 0,00	3,16 1	0,040563 0	1,27% 0,0%
			FAD	28/04/97	2,6	1,768	1,35	68,07%	31/12/2002

SAO TOME ET PRINCIPE
RAPPORT DE REVUE DE PORTEFEUILLE
EVALUATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE
PAR SECTEUR

Secteur/projet	Conditions De prêts	Acquisitions de Biens et Services	Performance financière	Activités et Réalisations	Objectif de Développement	Evaluation globale
SECTEUR SOCIAL						
Réduction de la pauvreté	1,6	1	2	1	2,6	1,64
Moyenne	1,6	1	2	1	2,6	1,64
MULTISECTEUR						
PAS III	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a
Moyenne						
EQUIPEMENTS COLLECTIFS						
Programme d'AEPA et lutte contre les maladies hydriques	2,3	2	2,75	2	2,50	2,31
Moyenne	2,3	2	2,75	2	2,50	2,31
AGRICULTURE						
Appui au développement de l'élevage	2	1,5	2,2	2,4	2,4	2,10
Moyenne	2	1,5	2,2	2,4	2,4	2,10
MOYENNE GLOBALE	1,97	1,5	2,32	1,8	2,5	2,02

SAO TOME ET PRINCIPE
RAPPORT DE REVUE DE PORTEFEUILLE
EVALUATION DU PORTEFEUILLE
PROGRAMME D'AEPA ET DE LUTTE CONTRE LES MALADIES D'ORIGINE HYDRIQUE

CRITERES DE PERFORMANCE DES PROJETS		
Indicateurs	Rapport Précédent *	Présent Rapport
A. Condition du prêt	1	2,3
1. Respect des conditions préalables à l'entrée en vigueur	1	2
2. Respect des conditions générales	1	2
3. Respect des autres conditions	1	3
B. Acquisition des biens et services	n.a	2
1. Acquisition de services des consultants	n.a	2
2. Acquisition de biens et travaux	n.a	2
C. Performance financière	n.a	2,75
1. Disponibilité de devises	n.a	3
2. Disponibilité de monnaie locale	n.a	3
3. Flux des décaissements	n.a	3
4. Gestion des coûts	n.a	2
5. Performance des cofinanciers	n.a	s.o
D. Activités et réalisations	n.a	2
1. Respect du calendrier d'exécution	n.a	2
2. Performance des assistants ou des assistants techniques	n.a	3
3. Performances des entreprises	n.a	s.o
4. Performance de la direction du projet	n.a	1
E. Objectif de développement	2	2,5
1. Probabilité de réalisation des objectifs du projet	2	2
2. Probabilité de préservation des avantages au-delà de phase d'investissement du projet	2	2
5. Contribution du projet au renforcement des capacités Institutionnelles	2	3
4. Taux de rentabilité attendu	2	3
F. Evaluation globale	1,2	2,31
1. A l'heure actuelle	2	2,31
2. Evolution dans le temps	2	2,5
Légende		
3 = Hautement satisfaisant		
2 = Satisfaisant, quelques problèmes		
1 = Peu satisfaisant, la Banque doit suivre de près		
0 = Très peu satisfaisant, problème graves		
* Evaluation rapport de revue de 1997		

SAO TOME ET PRINCIPE
RAPPORT DE REVUE DE PORTEFEUILLE
EVALUATION DU PORTEFEUILLE
PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE

CRITERES DE PERFORMANCE DES PROJETS		
Indicateurs	Rapport Précédent *	Présent Rapport
A. Condition du prêt	n.a	2
1. Respect des conditions préalables à l'entrée en vigueur	n.a	2
2. Respect des conditions générales	n.a	2
3. Respect des autres conditions	n.a	-
B. Acquisition des biens et services	n.a	1,5
1. Acquisition de services des consultants	n.a	1
2. Acquisition de biens et travaux	n.a	2
C. Performance financière	n.a	2,2
1. Disponibilité de devises	n.a	2
2. Disponibilité de monnaie locale	n.a	3
3. Flux des décaissements	n.a	2
4. Gestion des coûts	n.a	1
5. Performance des cofinanciers	n.a	3
D. Activités et réalisations	n.a	2,4
1. Respect du calendrier d'exécution	n.a	3
2. Performance des assistants ou des assistants techniques	n.a	3
3. Performances des entreprises	n.a	2
4. Performance de la direction du projet	n.a	2
E. Objectif de développement	n.a	2,4
1. Probabilité de réalisation des objectifs du projet	n.a	3
2. Probabilité de préservation des avantages au-delà de la phase d'investissement du projet	n.a	2
3. Contribution du projet au renforcement des capacités Institutionnelles	n.a	3
4. Taux de rentabilité attendu	n.a	2
F. Evaluation globale		2,10
1. A l'heure actuelle		2,1
2. Evolution dans le temps		2,5
Légende		
3 = Hautement satisfaisant		
2 = Satisfaisant, quelques problèmes		
1 = Peu satisfaisant, la Banque doit suivre de près		
0 = Très peu satisfaisant, problème graves		
* Evaluation du rapport de revue de 1997		

SAO TOME ET PRINCIPE
RAPPORT DE REVUE DE PORTEFEUILLE
EVALUATION DU PORTEFEUILLE
PROJET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

PERFORMANCE DU PROJET		NOTES	
INDICATEURS		Rapport précédent (janvier 2001)	Présent Rapport (juillet 2001)
A.	<u>Avancement du projet</u>		1,6
	1. Conformité aux conditions de l'octroi du prêt	2	2
	2. Conformité aux engagements pris dans l'accord de prêt	2	2
	3. Respect des autres conditions	1	1
B.	<u>Performances d'acquisition</u>		1
	1. Acquisition des services	2	1
	2. Acquisition des biens	2	1
C.	<u>Performances financières</u>		2
	1. Disponibilité de devises étrangères	2	2
	2. Disponibilité de monnaie locale	2	2
	3. Flux des décaissements	2	1
	4. Gestion/Recouvrement des coûts	2	2
	5. Performance des co-financiers	3	3
D.	<u>Activités et réalisations</u>		1
	1. Adhésion au calendrier d'exécution	2	1
	2. Performance des consultants ou assistants techniques	1	1
	3. Performance des entrepreneurs	-	-
	4. Performance de la direction du projet	2	1
E.	<u>Impact sur le développement</u>		2,6
	1. Probabilité d'atteindre l'objectif du projet	2	2
	2. Probabilité que des avantages soient réalisés et durent au-delà de la phase d'investissement du projet	3	3
	3. Contribution probable du projet à l'accroissement de la capacité institutionnelle	3	3
	4. Taux de rentabilité actuelle	-	-
F.	<u>Evaluation globale</u>		1,64
	1. Actuelle	2,3.	1,64
	2. Tendence future	2,5	2
Code :			
3	:	Très satisfaisant.	
2	:	Satisfaisant, pas de problèmes.	
1	:	Quelques problèmes : La Banque devrait suivre étroitement, mais aucune action immédiate n'est requise	
0	:	Problèmes sérieux : l'action de la Banque est requise.	

SAO TOME ET PRINCIPE
Rapport de revue de portefeuille
Plan d'actions pour résoudre les problèmes

PROJETS	PROBLEMES IDENTIFIES	ACTIONS A ENTREPRENDRE	RESPONSABLES	ECHEANCE
<u>Secteur des Transports</u> Projet d'entretien routier II	Le prêt dégage un solde dont le gouvernement a sollicité l'utilisation. Toutefois, la Banque n'envisage pas d'autoriser l'utilisation du solde de ce prêt.	<ul style="list-style-type: none"> - Transmettre le rapport final d'audit du pays - Préparer et transmettre le RAP de l'emprunteur. 	Gouvernement	
<u>Secteur Social</u> Projet de réduction de la pauvreté	<p>Le protocole d'Accord entre le Gouvernement et le BIT relatif à ce projet prévoit que les indemnités du directeur et le comptable du projet sont intégrés dans le coût global des prestations versées au BIT au titre de l'assistance technique.</p> <p>Retard dans le paiement des honoraires du BIT. En effet conformément aux informations communiquées par l'Emprunteur à la présentation de la demande de paiement direct N° 005/PD du 25 juin 2001 et à l'article 3.b du Protocole d'Accord STP/BIT qui fournit les références bancaires du BIT, le montant a été effectivement décaissé. Mais les ressources ne sont pas parvenues à leur destination en raison de la fermeture du compte qui n'a été notifié ni au FAD ni à l'Emprunteur.</p> <p>L'acquisition des véhicules et équipements informatiques de la CEP accuse un retard important en raison du non-respect par la CEP des procédures de la Banque.</p>	<p>Emprunteur doit signer avec le BIT, un avenant au Protocole qui supprime tout lien entre les indemnités du personnel et le BIT et revoir sa rémunération en conséquence.</p> <p>Il est demandé au ministère de tutelle du projet de notifier au BIT que l'erreur et les conséquences qui en ont découlé incombent au BIT.</p> <p>L'emprunteur devra emmener l'entreprise à respecter les dispositions du contrat. En l'absence de tout accord avec les fournisseurs, l'Emprunteur devra se conformer aux dispositions de l'accord de prêt et commander ces équipements par le canal de IAPSO.</p>	<p>Gouvernement</p> <p>Gouvernement</p> <p>Gouvernement</p>	<p>30/11/2001</p> <p>15/11/2001</p>

	<p>Les latrines devraient être réalisées avec l'assistance technique de l'INDES qui encadrerait les tâcherons. Or, le rapport d'évaluation prévoit que ces latrines soient réalisées à la suite d'un appel d'offre national.</p> <p>Les usagers des latrines devraient contribuer au financement des ouvrages selon les modalités qui doivent être définies par l'Emprunteur.</p> <p>L'Accord de prêt prévoit (condition préalable N° 9) prévoit que la SENAE, société d'état, assure la réalisation des travaux de préparation de la plate-forme, de construction de la couche de base et de compactage mécanique. Les dispositions récentes du Gouvernement ne permettent plus à cette société de remplir cette mission, ce qui modifie radicalement le contexte. Une étude de solutions techniques alternative et de différents modes d'acquisition est nécessaire pour permettre d'atteindre les objectifs du projet.</p> <p>La réalisation du fonds de développement des micro et petites entreprises s'appuie sur le recours à une banque commerciale (pour l'intermédiation financière) et une unité d'appui conseil. L'évolution du contexte national a permis la création d'une structure nouvelle dénommée MICONDO. Cette structure joue à la fois le rôle d'intermédiaire financier et celui d'appui conseil. Cette structure a fait l'objet d'une évaluation satisfaisante par le projet AMINA de la BAD à tout le moins pour le crédit tourné vers le milieu rural</p>	<p>Une notification devra être transmise au FAD</p> <p>Tenant compte du fait que les tâcherons qui réalisent pour le compte de divers bailleurs de fonds et l'Etat les latrines ne peuvent satisfaire aux exigences d'un appel d'offres, la mission recommande que l'Emprunteur soumette à l'examen de la Banque une solution alternative concrète.</p> <p>L'emprunteur devra soumettre au FAD pour avis au plus tard le 30 novembre 2001, les modalités de participation des usagers à la réalisation des latrines.</p> <p>L'emprunteur et le FAD devront procéder à reformulation de cette composante dans le cadre de revue à parcours qui devra être menée avant la fin du premier trimestre de l'année 2002.</p> <p>La CEP devra, avec le concours du BIT et du bureau d'études à recruter, faire une évaluation de MICONDO afin de déterminer ses besoins éventuels en matière d'appui technique dans les domaines qui seront couverts par cette composante. Les résultats de cette évaluation devront être communiqués au FAD avant le 28 février 2002</p>	Gouvernement	
--	---	---	--------------	--

<p>Secteur des Equipements Collectifs</p> <p>2- Programme d'AEPA et de lutte contre les maladies hydriques</p>	<p>Les entorses faites par l'INDES aux règles des acquisitions portent sur : le lancement, sans demander la non-objection sur les TDR amendés de la supervision et du contrôle des travaux</p> <p>Un renouvellement profond de l'équipe d'exécution du Programme qui occasionnerait la perte des avantages tirés de la formation sur le tas dont elle bénéficie depuis 2 ans</p>	<p>- amender et soumettre, à l'avis de non-objection de la Banque, le dossier de consultation pour la supervision et le contrôle des travaux;</p> <p>- finaliser et soumettre, à l'avis de non-objection de la Banque, les dossiers de consultation relatifs aux diverses fournitures et prestations de services, dont le lancement accuse du retard, et - prendre les actions requises pour renforcer l'implication, à plein temps, du chef de l'équipe d'exécution du Programme ; une copie de la décision administrative prise dans ce cadre devrait être communiquée à la Banque.</p> <p>- communiquer à la Banque le plan d'action pour la mise en place et le fonctionnement de l'ANEP. En même temps, il soumettra à l'avis de la Banque les dispositions envisagées pour limiter les éventuels effets négatifs sur le Programme d'AEPA/LCMOH</p>	<p>INDES</p> <p>INDES</p> <p>INDES</p> <p>Emprunteur</p>	<p>15 novembre 2001</p> <p>15 novembre 2001</p> <p>sans délai</p> <p>30 novembre 2001</p> <p>31/12/01</p>
--	--	--	--	---

Multisecteur	PROBLEMES IDENTIFIES	ACTIONS A ENTREPRENDRE	RESPONSABLES	ECHEANCE	ECHEANCE
PAS III	<ul style="list-style-type: none"> - Dérapage dans la mise en œuvre du programme - Retard dans la mise en vigueur du prêt - Non-ouverture du compte spécial à la BCSTP - Personnes habilitées à signer les documents du prêt non encore désignées - Système informatique unique pour la gestion de la fonction publique et de la solde non encore mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un programme de référence pour 6 mois - Attirer l'attention du parlement par des voies appropriées sur la nécessité d'examiner les accords financiers signés par le pays qui ont une incidence sur le développement du pays dont l'accord de prêt relatif au PAS III signé avec le FAD en mai 2001 en vue de sa ratification - Ouvrir le compte spécial dès la ratification de l'accord par le parlement - Envoyer à la Banque les spécimen des personnes habilitées à signer les documents afférents au prêt - Mettre en place le système informatique unique pour la gestion de la fonction publique et de la solde 	<ul style="list-style-type: none"> FMI/IDA/Gouvernement - Ministre de la Planification et des Finances - BCSTP Ministre de la Planification et des Finances Ministère de la planifi - cation et des Finances, PNUD et Cellule de la coordination de la réforme administrative 	<ul style="list-style-type: none"> - 2-15 novembre 2001 - 6-30 novembre 2001 - 6-30 novembre 2001 - 15 décembre 2001 - 15 décembre 2001 	

SAO TOME ET PRINCIPE
Rapport de revue de portefeuille
Matrice des problèmes communs

Problèmes	Programme d'AEPA de lutte contre les maladies hydriques	Projet de développement De l'élevage	Projet de réduction de la pauvreté	PAS III
Difficulté dans les transferts des fonds de roulement		X	X	
Non-respect des règles de procédures d'acquisition	X			
Non-transmission des rapports d'activités	X			X
Faiblesse de la capacité de l'agence d'exécution				X
Fonds gelés dans des comptes en banque		X		
Retard dans l'exécution physique de projet	X	X	X	X
Retard dans la mise en vigueur		X	X	
Non-réalisation de l'audit				

ANNEXE IX

SAO TOME ET PRINCIPE
Rapport de revue de portefeuille
Matrice des questions transversales

Questions Transversales	Programme d'AEPA et de lutte contre les maladies hydriques	Développement De l'élevage	Réduction de la pauvreté	PAS III
Environnement	X	X		
Questions de genre	X	X	X	
Approche participative	X	X	X	
Lutte contre la pauvreté	X	X	X	X
Population			X	
Microcrédit		X		
Intégration régionale				
Questions sociales				

SAO TOME ET PRINCIPE
RAPPORT DE REVUE DE PORTEFEUILLE
Analyse des Etats d'avancement (E.A.) et objectif de développement (O.D.)
du portefeuille en octobre 2001 répartis entre projets
s'exécutant normalement et projets potentiellement à problèmes

I. PROJETS S'EXECUTANT NORMALEMENT

	E.A	O.D.
Développement de l'élevage	2,03	2,45
Programme d'AEPA et de lutte contre les maladies hydriques	2,26	2,5
Total	2,15	2,45

II. PROJET POTENTIELLEMENT A PROBLEMES
A PROBLEME ET A RISQUE

Réduction de la pauvreté	1,4	2,6
Total	1,4	2,6

III. EVALUATION GENERALE DU PORTEFEUILLE

Total général	1,78	2,53
----------------------	-------------	-------------